



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
**L'AVENTURE  
DU VIVANT**  
RÉVÈLE TON TALENT



# Portrait de l'enseignement agricole

ÉDITION 2026



# ÉDITO

Porteur de sens et de vocations, l'enseignement agricole occupe une place essentielle au cœur de l'action du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire au bénéfice de l'ensemble de nos territoires. Avec 800 établissements techniques et supérieurs, il constitue le deuxième système éducatif français et forme chaque année des jeunes passionnés, prêts à s'engager pleinement dans les quelque 200 métiers du vivant qui participent à la structuration de notre pays.

La hausse constante des effectifs de l'enseignement agricole est remarquable : c'est une augmentation de 7% du nombre de jeunes en formation sur les cinq dernières années, avec 219 000 élèves à la rentrée 2025. L'enseignement agricole démontre ainsi sa capacité à répondre aux aspirations des jeunes tout en les préparant à intégrer des filières professionnelles d'avenir et qui recrutent. Cet engouement pour les formations du vivant traduit une volonté forte : répondre au défi que constitue le renouvellement des générations agricoles, accompagner les transitions climatique et environnementale et faire évoluer nos systèmes agricoles afin de leur construire un avenir durable tout en garantissant la vitalité de nos entreprises agricoles et la souveraineté alimentaire de la France.

C'est dans cette dynamique que seront ouvertes dès la rentrée 2026, les 25 premières classes de bachelor agro, nouveau diplôme de niveau bac+3, reconnu par l'État, qui forme aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Cette formation professionnalisante est appelée à devenir une référence en matière d'installation et de conseil agricoles. Nous serons fiers d'accueillir les premiers étudiants de ce nouveau diplôme et leur assurerons une formation à la hauteur des enjeux.

Je tiens à féliciter et encourager tous ceux qui, chaque année, choisissent les formations de l'enseignement agricole qui forment non seulement de futurs professionnels mais aussi de véritables citoyens éclairés et responsables. Grâce à une pédagogie ancrée dans le concret, à la richesse des parcours proposés et à des spécificités reconnues, telles que l'éducation socioculturelle, la diversité des actions sportives ou encore la coopération internationale, l'enseignement agricole contribue pleinement à transmettre et incarner les valeurs de la République auprès des jeunes générations.

Je remercie et salue l'implication exemplaire des équipes pédagogiques, éducatives et des personnels de direction. Leur mobilisation quotidienne permet d'offrir aux apprenants des conditions de formation de grande qualité. Les résultats sont là : d'excellentes réussites aux examens, un taux d'insertion professionnelle plus élevé que la moyenne nationale et une grande capacité d'adaptation des diplômés face aux défis que rencontre notre agriculture et, plus largement, l'ensemble des métiers du vivant dans les territoires.

Choisir l'enseignement agricole, ça n'est pas simplement choisir un métier, c'est faire le choix du sens et de l'engagement, en apportant sa pierre aux grands défis de notre époque : nourrir l'humanité, préserver le vivant, insuffler le dynamisme des territoires. Nous pouvons être fiers de cet enseignement innovant et résolument tourné vers l'avenir, qui prépare avec exigence et ambition les professionnels de demain.

**Annie Genevard,**  
ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire  
et de la Souveraineté alimentaire

# SOMMAIRE

## Un enseignement singulier et engagé

---

- Un système éducatif à taille humaine ..... 6
- Un budget conséquent au service de la formation et de la promotion sociale ..... 12
- Des personnels engagés dans la formation des apprenants ..... 14

## Un large éventail de formations

---

- Des élèves, étudiants et apprentis aux profils variés ..... 18
- Des formations pour tous, de la 4<sup>e</sup> aux diplômes d'ingénieur agronome, vétérinaire et paysagiste..... 20
- La formation par voie scolaire ..... 22
- La formation par apprentissage..... 24
- La formation professionnelle continue pour développer ses compétences tout au long de la vie..... 26

## De bons résultats aux examens et une insertion professionnelle réussie

---

- Une pluralité de voies d'accès aux diplômes..... 30
- Des parcours diversifiés pour une insertion professionnelle rapide des diplômés, du CAP agricole au BTSA ..... 32
- Des diplômés de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage toujours très recherchés ..... 34

## Entre ancrage territorial et ouverture à l'international

---

- « Enseigner à produire autrement » un atout pour les territoires ..... 38
- Des exploitations et des ateliers technologiques au service des transitions environnementale et climatique ..... 40
- Des activités sportives et culturelles pour le développement personnel des jeunes..... 42
- De futurs professionnels ouverts à l'international..... 44

## Un lien étroit avec la recherche et l'innovation

---

- Les établissements agricoles, acteurs de l'innovation et du développement ..... 48
- Les établissements de l'enseignement supérieur, acteurs de la recherche académique ..... 49





**Un enseignement  
singulier et engagé**

# Un système éducatif à taille humaine

L'enseignement agricole prépare à une diversité de métiers et propose pour cela une offre variée de formations ayant pour dénominateur commun le vivant, en contact avec la nature ou les personnes. Ces formations sont offertes de la 4<sup>e</sup> aux diplômes d'ingénieur agronome, de vétérinaire et de paysagiste. Elles permettent d'intégrer les métiers des filières agricoles et agroalimentaires, de la filière forêt-bois, de la gestion de l'eau, de la préservation des milieux naturels, de l'aménagement paysager, ainsi que des services dans les territoires, notamment le tourisme, l'animation, le commerce et la vente.

Ces établissements forment plus de 219 000 élèves, étudiants et apprentis en 2025-2026 dans l'enseignement technique et supérieur. Ils associent à la fois un appareil de formation et d'éducation et un outil d'application sur le terrain des politiques publiques portées par le ministère chargé de l'agriculture, notamment les transitions environnementale et climatique, la politique de l'alimentation et le défi du renouvellement des générations en agriculture. C'est la connexion entre les deux qui constitue une force originale.

Il s'appuie sur des relations étroites avec les secteurs professionnels et les territoires et a investi de longue date toutes les voies de formation : voie scolaire, apprentissage et formation continue, souvent proposées sur un même site et offrant des parcours variés.

Présent sur l'ensemble du territoire, l'enseignement agricole technique forme de la 4<sup>e</sup> au BTSA (et à compter de la rentrée scolaire 2026 jusqu'au bachelor agro, nouveau diplôme de niveau bac+3) au sein de près de 800 établissements publics et privés. Dans le secteur public, les 172 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) regroupent lycées, centres de formation d'apprentis, centres de formation professionnelle continue, exploitations agricoles et ateliers technologiques à vocation pédagogique.

L'enseignement agricole supérieur comprend un réseau de 16 établissements dont 10 publics et 6 privés. Il assure la formation d'ingénieurs agronomes, de vétérinaires et de paysagistes et propose aussi des formations en licence, master et doctorat,

en formation initiale et en formation continue. Il forme également des cadres supérieurs techniques du ministère ainsi que les professeurs de l'enseignement technique public.

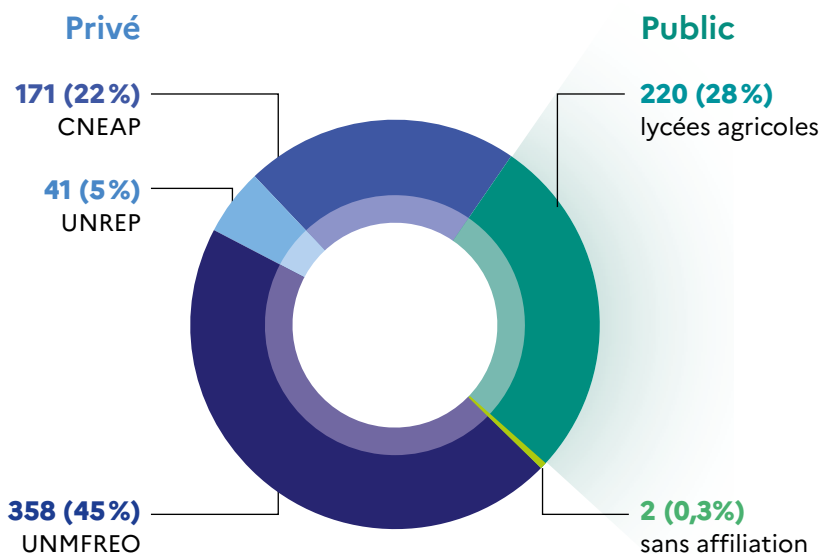
Sabine Amozigh

**Conseillère principale d'éducation (CPE) au Lycée professionnel agricole de Tonneins (47)**

*« Lors de ma licence en sciences de l'éducation, j'ai découvert le métier de CPE. J'ai décidé de passer le concours au sein de l'enseignement agricole, car je souhaitais évoluer dans un établissement à taille humaine. Depuis 16 ans, je suis CPE en lycée agricole où nous accueillons des élèves de tous horizons. Le rôle d'un CPE dans un établissement agricole va bien au-delà de la gestion de la discipline. Il s'agit de favoriser le bien-être de tous, élèves comme enseignants. Les effectifs réduits des classes et l'internat jouent un rôle clé, en créant un environnement de soutien et de convivialité. Les partenariats avec des institutions extérieures sont essentiels pour enrichir nos actions comme la santé mentale. Cet environnement unique permet un impact direct sur les jeunes et la communauté éducative, assure un climat scolaire positif et favorise la réussite. »*

## LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE TECHNIQUE (ET PART DES EFFECTIFS)

**44% des élèves, étudiants et apprentis dans le public**  
**56% des élèves, étudiants et apprentis dans le privé**



CNEAP : Conseil national de l'enseignement agricole privé  
UNREP : Union nationale rurale d'éducation et de promotion  
UNMFREO : Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation

## LA COMPOSITION DES 172 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES (EPLEFPA)

**220**

lycées d'enseignement général, technologique et professionnel

**99**

centres de formations d'apprentis (CFA)

**156**

centres de formation professionnelle continue (CFPC)

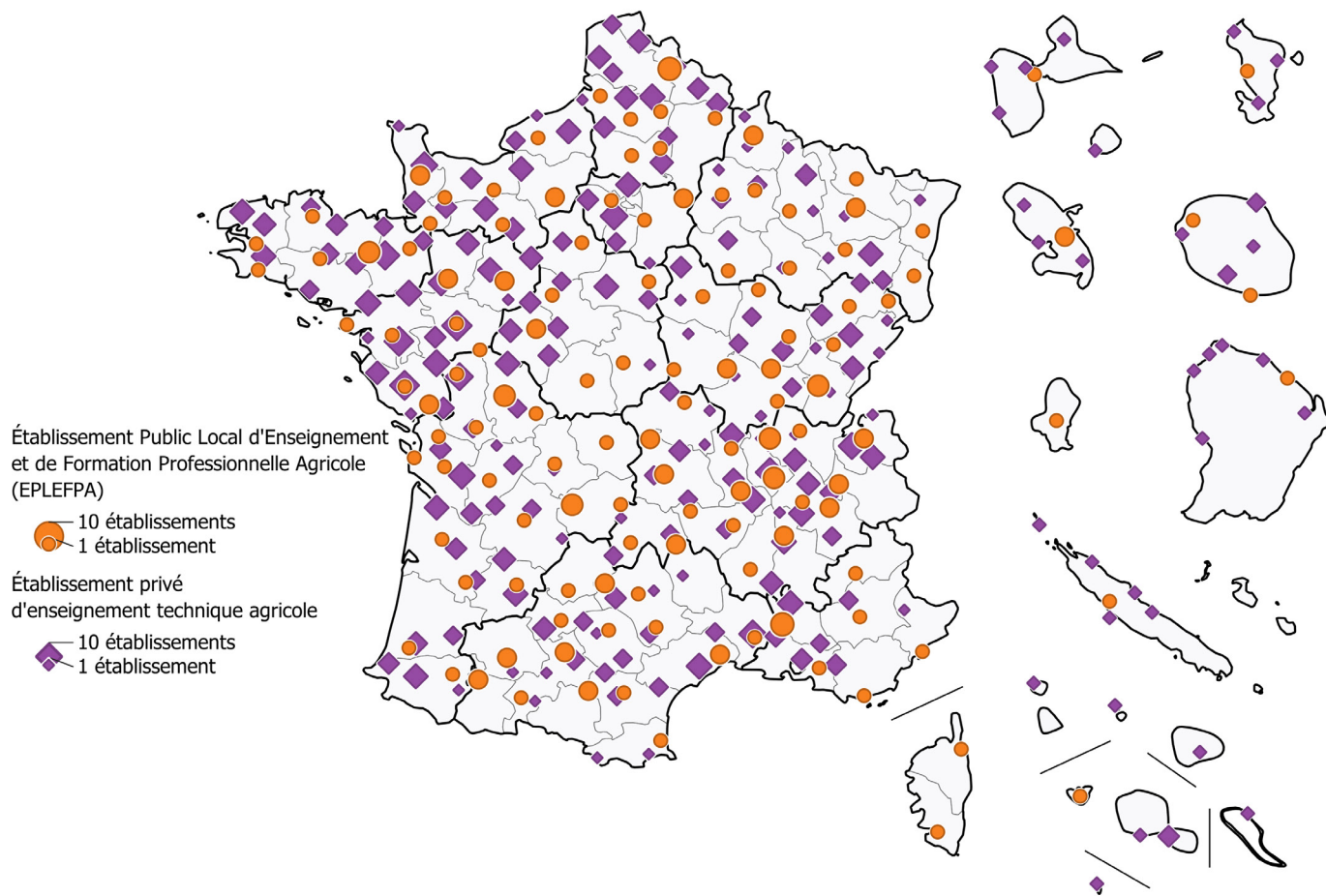
**192**

exploitations agricoles

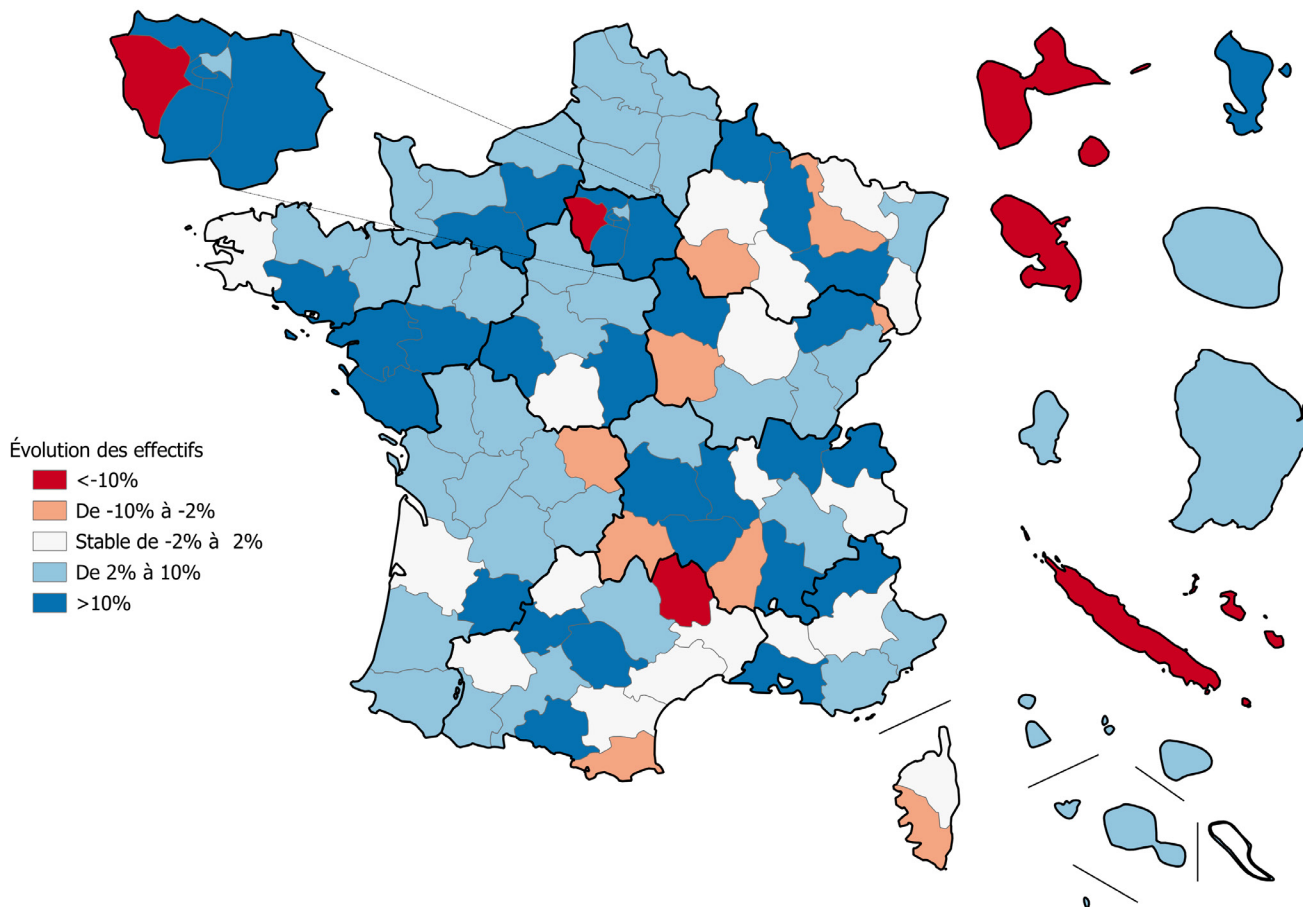
**41**

ateliers technologiques et centres équestres

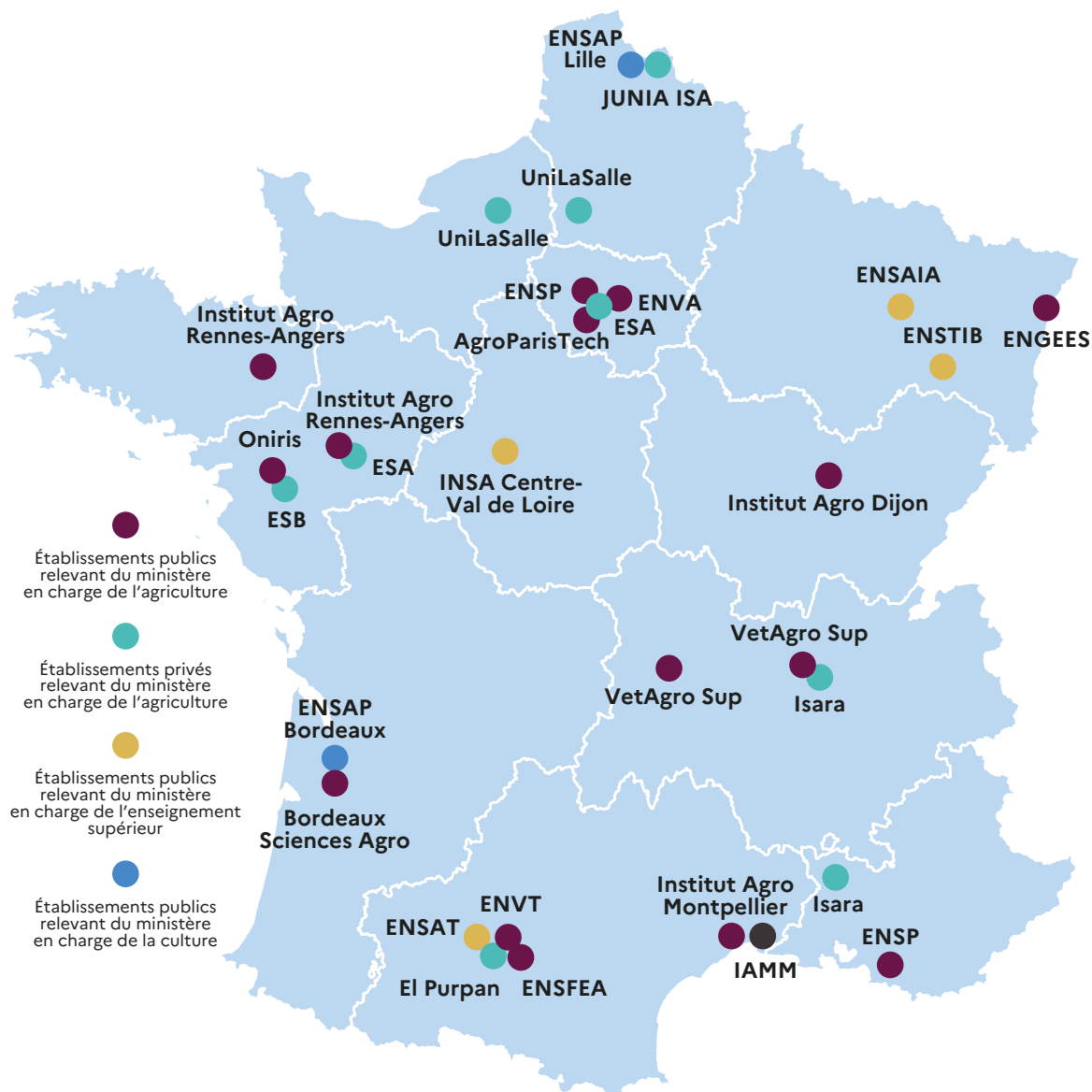
## L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE TECHNIQUE : DES ÉTABLISSEMENTS PRÉSENTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE TECHNIQUE PUBLIC ET PRIVÉ : + 7% ENTRE 2020 ET 2025



## LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRONOME, VÉTÉRIINAIRE ET DE PAYSAGE



## ÉCOLES D'INGÉNIEURS

---

### **AgroParisTech**

Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement  
**Campus à Paris-Saclay, Nancy, Montpellier, Clermont-Ferrand, Reims, Kourou**

### **Bordeaux Sciences Agro**

École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux-Aquitaine

### **El Purpan**

École d'ingénieur de Purpan

### **ENGEES**

École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg

### **ENSAIA**

École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires

### **ENSAT**

École nationale supérieure agronomique de Toulouse

### **ENSTIB**

École nationale supérieure des technologies et industries du bois

### **ESA**

École supérieure d'agriculture  
**Campus à Angers et Saint-Quentin-en-Yvelines**

### **ESB**

École supérieure du bois

Institut Agro

Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

**Institut Agro Dijon**

**Institut Agro Montpellier**

**Institut Agro Rennes-Angers**

### **Isara Lyon**

Institut supérieur d'agriculture de Rhône-Alpes  
**Campus à Lyon et Avignon**

### **JUNIA ISA**

Institut supérieur d'agriculture de Lille

### **ONIRIS**

VetoAgroBio, Nantes-Atlantique

### **VetAgro Sup**

Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement  
**Campus à Clermont-Ferrand**

### **UniLaSalle**

Institut polytechnique UniLaSalle  
**Campus à Beauvais (ingénieur) et à Rouen (vétérinaire)**

## ÉCOLES VÉTÉRINAIRES

---

### **ENVA**

École nationale vétérinaire d'Alfort

### **ENVT**

École nationale vétérinaire de Toulouse

### **ONIRIS**

École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique

### **VetAgro Sup**

Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement  
**Campus à Lyon (vétérinaire)**

## ÉCOLES DE PAYSAGE

---

### **ENSP**

École nationale supérieure de paysage  
**Campus à Versailles et Marseille**

### **ENSAP Bordeaux**

École nationale d'architecture et de paysage de Bordeaux

### **ENSAP Lille**

École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille

### **INSA Centre-Val de Loire**

Institut national des sciences appliquées Centre-Val de Loire  
**Campus de Blois**

## ÉTABLISSEMENT DE FORMATION DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

---

### **ENSFEA**

École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole de Toulouse-Auzeville

## ÉTABLISSEMENT DE COOPÉRATION INTERNATIONALE À VOCATION D'ENSEIGNEMENT

---

### **IAMM**

Institut agronomique méditerranéen de Montpellier

# Un budget conséquent au service de la formation et de la promotion sociale

À date de publication, le dispositif de services votés s'applique pour 2026. Le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire a consacré en 2025 plus de 2,1 milliards d'euros :

- 1,7 milliard d'euros pour la formation des élèves et étudiants de l'enseignement agricole technique, filière d'excellence affichant un taux de 89,5% de réussite aux examens ;
- près de 400 millions d'euros pour la formation des étudiants de l'enseignement agricole supérieur, engagés dans plus de 100 unités de recherche ;
- 141 millions d'euros au soutien direct de l'innovation et de son transfert auprès des agriculteurs et de leurs conseils, à travers notamment celui des 3000 chercheurs, ingénieurs et techniciens des 34 instituts techniques agricoles et agro-industriels dont les travaux irriguent les filières.

Le ministère continue de placer l'enseignement agricole technique au cœur de son action, avec le Pacte enseignant qui vise à renforcer la rémunération des enseignants et

conseillers principaux d'éducation (CPE) et à rémunérer des missions complémentaires pour les personnels volontaires.

En outre, les moyens consacrés aux établissements sont complétés par les Conseils régionaux, propriétaires des bâtiments et terrains des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), qui en assurent l'entretien et l'équipement. Ils prennent également en charge la rémunération des agents régionaux qui y exercent leurs fonctions. Les moyens nécessaires sont aussi consacrés à l'enseignement agricole supérieur notamment pour former un plus grand nombre de vétérinaires, en favorisant la diversité sociale et géographique des lauréats. Près de 43 000 élèves et étudiants de l'enseignement agricole bénéficient de bourses d'études sur critères sociaux en 2024-2025, pour un montant total de 67 millions d'euros.

## LE PROGRAMME BUDGÉTAIRE 143

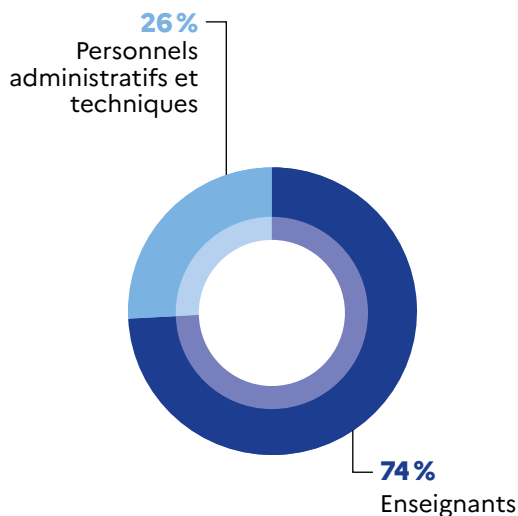
« Enseignement agricole technique » finance les établissements scolaires (publics ou privés sous contrat) qui dispensent des formations allant de la classe de 4<sup>e</sup> au BTSA (enseignement supérieur court) dans les champs de compétence du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (production, transformation et commercialisation de produits agricoles et agroalimentaires, services en milieu rural, aménagement, environnement), déclinés autour du slogan « L'Aventure du vivant ».

## LE PROGRAMME BUDGÉTAIRE 142

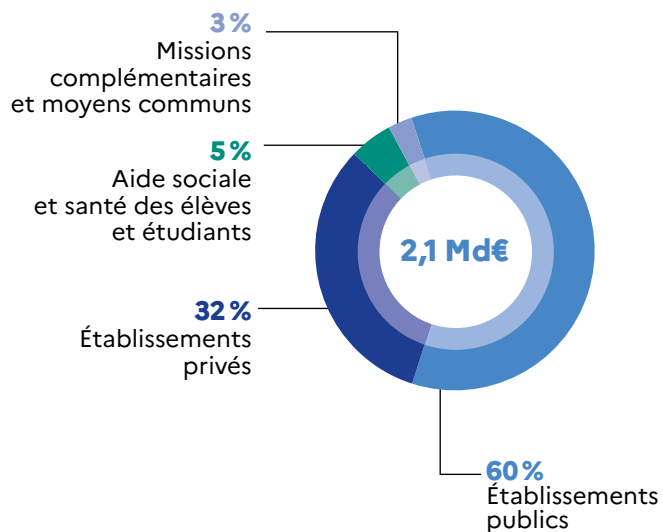
« Enseignement supérieur et recherche agricoles » regroupe les moyens destinés :

- d'une part, à assurer la formation d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire ;
- d'autre part, à favoriser la cohérence et la valorisation de la recherche, du développement et du transfert de technologie dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier, halieutique et rural.

## RÉPARTITION DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



## BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE SUR CRITÈRES SOCIAUX\*

	Secondaire	Enseignement supérieur agricole (court et long)
Nombre de bénéficiaires	34 017	8 648
Taux de bénéficiaires	24 %	29 %
Budget total	41,2 M€	25,8 M€
Montant moyen	1 210 €	2 983 €

\* aides sur critères sociaux : bourses sur critères sociaux et pour le secondaire prime d'internat, prime d'équipement et bourse au mérite

# Des personnels engagés dans la formation des apprenants

La communauté éducative de l'enseignement agricole comprend des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, des personnels des collectivités territoriales ainsi que des personnels rémunérés par les établissements d'enseignement sur leurs ressources propres. Tous participent à la formation et à l'éducation des élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement agricole technique et supérieur.

L'enseignement agricole regroupe près de 18 800 agents au sein du ministère, avec 85 % d'entre eux dans l'enseignement technique (de la 4<sup>e</sup> au brevet de technicien supérieur agricole) et 15 % dans l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage (de la licence aux diplômes d'ingénieur agronome, de vétérinaire et de paysagiste).

Dans l'enseignement technique, près des deux tiers de ces personnels sont dans des établissements publics. Au sein de l'enseignement privé, l'État rémunère les enseignants et documentalistes mais ces établissements payent leurs autres personnels sur leur budget. En outre,

environ 500 personnes, concourent à la gestion de l'enseignement agricole en administration centrale ou dans les autorités académiques en région.

Globalement, 74 % des personnels sont des enseignants et 26 % des personnels administratifs et techniques.

Dans le détail, les personnels des Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) exercent des fonctions variées : environ 69 % assurent des fonctions d'enseignement, 16 % des fonctions administratives et techniques, 9 % des fonctions de direction, 4 % des fonctions de vie scolaire et 2 % sont des personnels de santé.

Sur leurs ressources propres, les EPLEFPA assurent la rémunération des personnels des centres de formation d'apprentis (CFA), des centres de formation professionnelle continue (CFPC), des exploitations agricoles et des ateliers technologiques. Les Conseils régionaux, quant à eux, rémunèrent les personnels assurant les services d'accueil, de restauration et d'entretien des locaux.

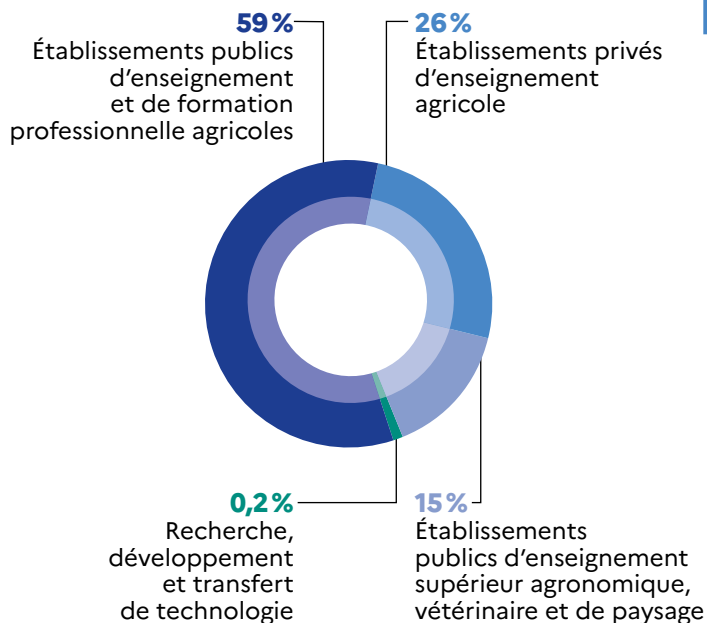
Dans l'enseignement agricole, les matières techniques représentent une part importante des enseignements dispensés. Pour ce qui est des lycées agricoles publics, la biologie-écologie, les sciences et techniques agronomiques en productions végétales et en productions animales ainsi que les sciences et technologies des agroéquipements sont les matières techniques qui comptent le plus grand nombre d'enseignants.

Julien Renard

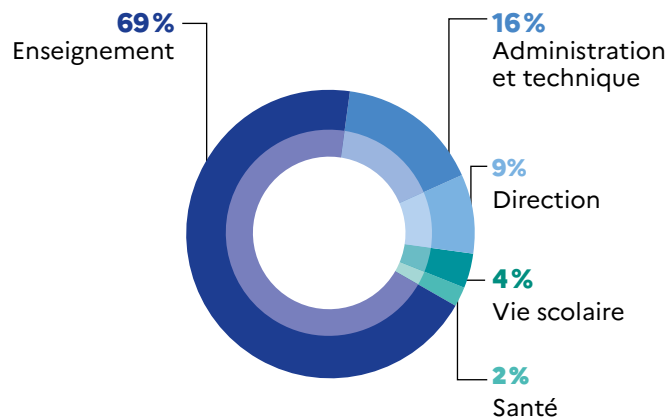
Professeur en aménagement paysager au lycée horticole de Saint-Germain-en-Laye (78)

*« J'apprécie particulièrement la liberté pédagogique donnée aux enseignants dans l'enseignement agricole : numérique, classe inversée, pluridisciplinarité, etc. Je bâtis toujours mes cours en partant du vécu des élèves dans leurs stages ou travaux pratiques. Cet ensemble permet de les impliquer et de faire évoluer les contenus pédagogiques. Les retours sont très bons, on voit les élèves sous un autre angle et cela permet également de leur (re)donner confiance en eux. »*

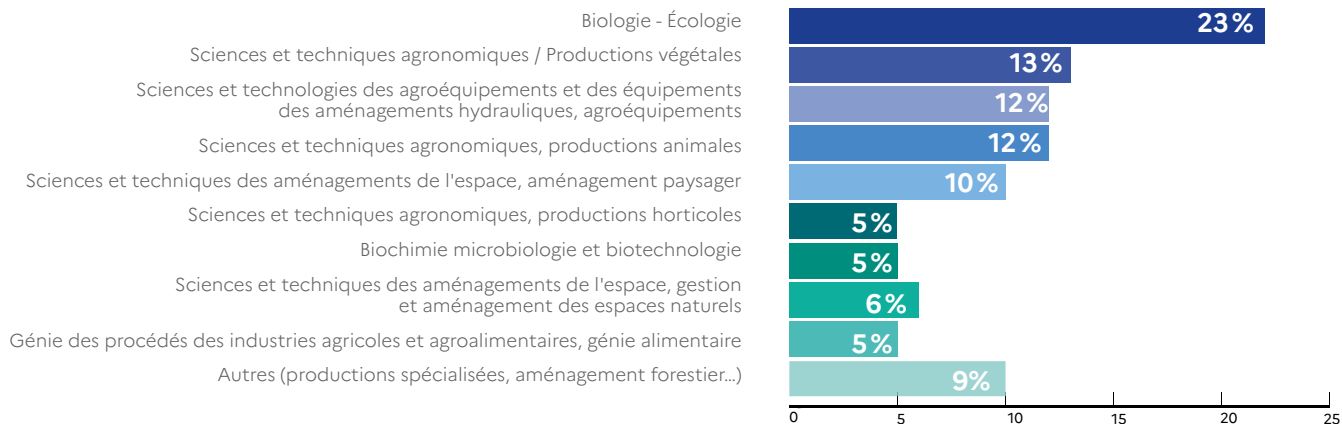
## RÉPARTITION DES AGENTS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



## ZOOM SUR LES PERSONNELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES (EPLEFPA)



## RÉPARTITION PAR DISCIPLINE DES ENSEIGNANTS DE MATIÈRES TECHNIQUES DES LYCÉES AGRICOLES PUBLICS







**Un large  
éventail de  
formations**

# Des élèves, étudiants et apprentis aux profils variés

L'enseignement agricole, qui prépare les jeunes à des métiers porteurs de sens, est de plus en plus attractif. L'année 2025-2026 est marquée par une nouvelle augmentation d'effectifs avec 219 000 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 7% sur les cinq dernières années. 203 000 sont scolarisés de la 4<sup>e</sup> au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) dans un établissement de l'enseignement agricole technique et plus de 16 300 sont inscrits en cursus de référence dans un établissement d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage.

L'une des particularités de l'enseignement agricole est de disposer d'une large offre de formation par voie scolaire, par apprentissage (majoritairement proposé par les établissements publics) et en formation continue. Des formations par alternance sous statut scolaire sont également dispensées dans l'enseignement technique.

Les établissements publics accueillent 44% des élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement technique et 58% des étudiants et apprentis du supérieur. Les femmes représentent aujourd'hui 44% des apprenants de l'enseignement technique, en très forte augmentation, mais avec

un déséquilibre entre voie scolaire (51% de femmes) et apprentissage (22%), et les deux tiers des étudiants dans l'enseignement supérieur.

Un recrutement post-bac dans les écoles nationales vétérinaires a été rendu possible depuis 2021. Les lauréats de ce concours post-bac ont permis de renforcer la diversité des milieux sociaux et géographiques des écoles.

L'enseignement agricole technique accueille et accompagne les apprenants ayant des besoins éducatifs particuliers dans le cadre d'une école réellement inclusive. En 2024/2025, plus de 20 000 apprenants en situation de handicap ont suivi une formation dans ces établissements et plus de 4 000 d'entre eux ont bénéficié d'une aide humaine. La professionnalisation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) s'est poursuivie, ainsi que l'appui aux équipes pédagogiques par la mise à disposition de nouvelles ressources contribuant ainsi à la réussite de ce public à besoins éducatifs particuliers.

Stephen Bonnessoeur

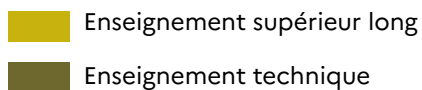
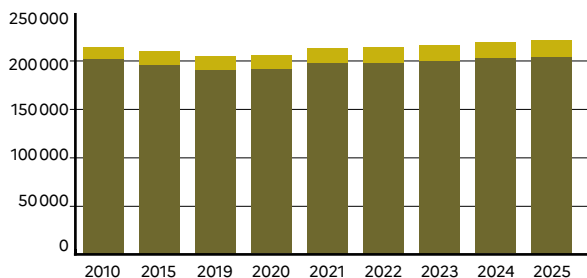
—  
**Directeur du Campus Terres de l'Aube, à Saint-Pouange (10)**

*«L'inclusion concerne tous ceux qui, pour des raisons diverses, se trouvent en difficulté : jeunes en situation de handicap, et plus globalement les jeunes à besoins éducatifs particuliers. L'enseignement agricole, par sa pédagogie différenciée, constitue un levier puissant pour accompagner chacun vers la réussite et l'épanouissement.»*

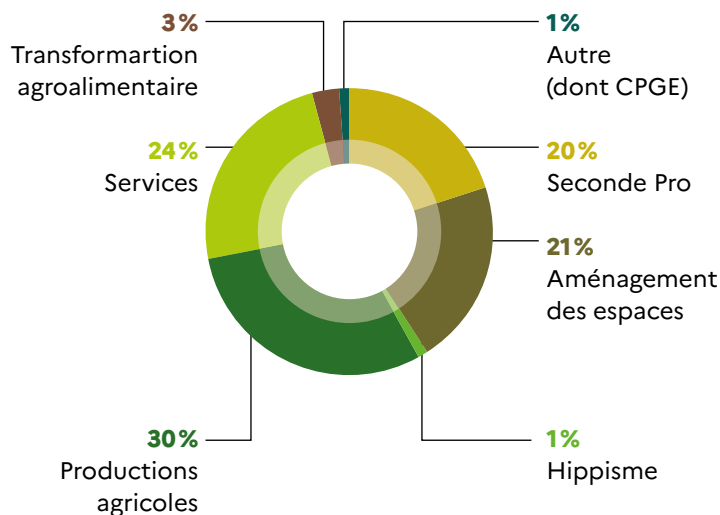
## **L'INTERNAT, FACTEUR DE RÉUSSITE**

L'enseignement agricole technique se caractérise par une part massive d'établissements avec internat : 55% des élèves de la 4<sup>e</sup> au bac sont internes. L'internat favorise la socialisation et l'apprentissage du vivre ensemble. Les établissements offrent une vie riche en projets et en actions citoyennes, culturelles et sportives, développant ainsi un sentiment plus important d'appartenance et de bien-être. Les internats de nos établissements d'enseignement agricole jouent un rôle majeur dans la construction de l'individu et son intégration sociale.

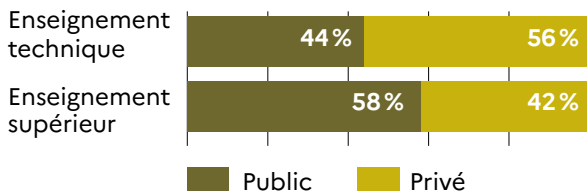
## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, DE LA 4<sup>e</sup> AUX DIPLÔMES D'INGÉNIEUR AGRONOME, DE VÉTÉRINAIRE ET DE PAYSAGISTE



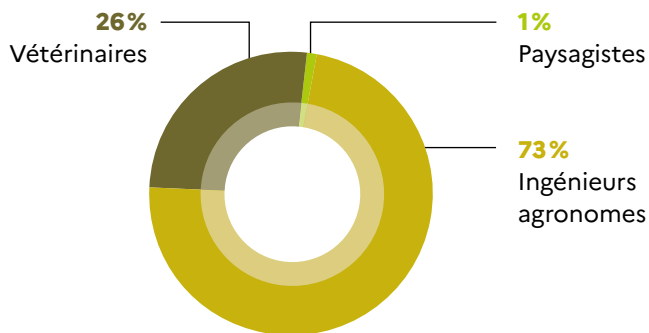
## RÉPARTITION DES EFFECTIFS DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE



## RÉPARTITION DES EFFECTIFS ENTRE LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ



## RÉPARTITION DES EFFECTIFS AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



# Des formations pour tous, de la 4<sup>e</sup> aux diplômes d'ingénieur agronome, vétérinaire et paysagiste

L'enseignement agricole apporte une attention particulière au cheminement de chaque apprenant : à ceux qui ont déjà un projet assez défini, il propose une formation adaptée ; à ceux qui cherchent une voie, il propose tout un éventail de possibilités et un accompagnement personnalisé. Ces établissements préparent à une importante diversité de métiers et proposent pour cela une offre de formations complète, de la 4<sup>e</sup> aux diplômes d'ingénieur agronome, de vétérinaire et de paysagiste, accessibles par la voie scolaire et/ou l'apprentissage. En 2025-2026, 75% des élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement agricole suivent une formation professionnelle et 25% des formations générales et technologiques.

L'enseignement agricole technique forme les apprenants à partir de la 4<sup>e</sup> jusqu'aux diplômes de l'enseignement supérieur court avec le BTSa et, à compter de la rentrée 2026, le bachelor agro. Parmi les étudiants et apprentis en BTSa, près des trois quarts sont spécialisés dans les secteurs de la production agricole, de l'aménagement des espaces et de la protection de l'environnement.

Le bachelor agro, créé par la loi d'orientation agricole du 24 mars 2025, est un nouveau diplôme national à bac +3 qui confère le grade de licence. Issu d'un travail dense de concertation avec les filières professionnelles, les enseignants et les jeunes, ce diplôme a vocation à devenir une référence en matière d'installation et de conseil agricoles, en créant un pont entre le BTSa et les écoles d'ingénieurs agronomes. Les étudiants pourront réaliser un bachelor agro en 3 ans, accessible en post-bac, ou en 1 an, à la suite d'un bac+2 comme le BTSa. Il sera dispensé en formation initiale scolaire, en apprentissage, en formation professionnelle continue et sera accessible par la validation des acquis de l'expérience.

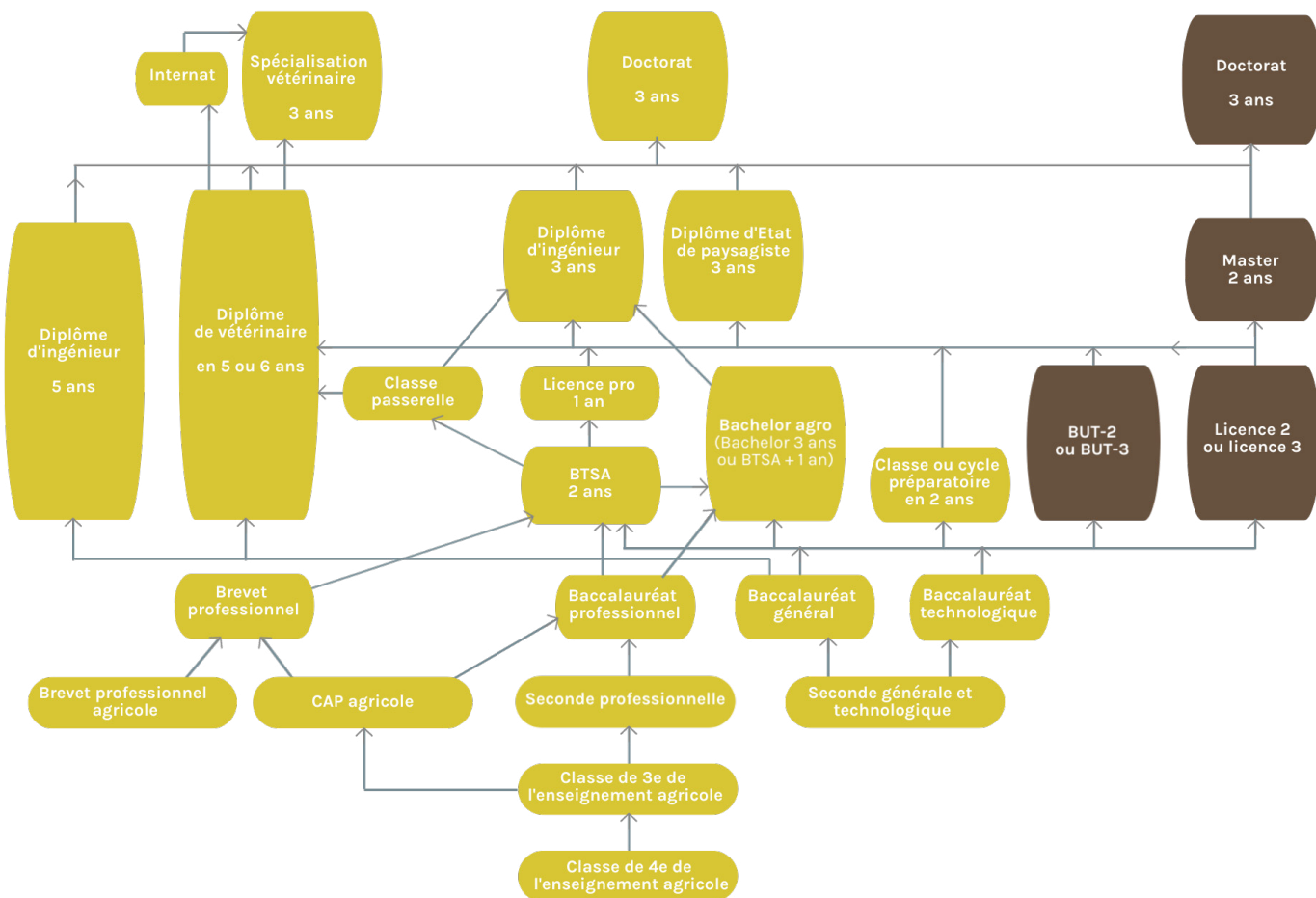
L'enseignement agricole supérieur assure quant à lui la formation d'ingénieurs agronomes, de vétérinaires et de paysagistes et dispose aussi d'une offre de formations proposant des licences professionnelles, des masters, des doctorats. Depuis 2021, les bacheliers peuvent directement accéder aux écoles nationales vétérinaires dans Parcoursup. Ils suivent un cursus en six

ans, alors que la durée totale des études pour devenir vétérinaire pour les autres voies de recrutement est de sept ou huit ans. Certaines écoles d'ingénieurs recrutent également sur Parcoursup. Enfin, les voies des concours communs d'entrée en école d'ingénieurs ou vétérinaires ont été réformées en 2024 avec notamment la création d'une voie de concours reversée aux étudiants ou titulaires de BTSa ou BTS.

L'alternance constitue une voie de formation importante qui regroupe 45% des apprenants de l'enseignement technique en 2025 (apprentissage et alternance sous statut scolaire) et 18% des ingénieurs agronomes en 2025 (soit +4% ces cinq dernières années).

Les contenus des diplômes sont régulièrement mis à jour pour continuer à répondre aux besoins des employeurs. Ces rénovations de diplômes permettent également de faire évoluer les compétences acquises par les apprenants pour mieux appréhender les défis de demain : transition climatique et environnementale, numérique, gestion d'entreprise et management, etc.

## SCHÉMA DES FORMATIONS DE LA 4<sup>e</sup> AU DOCTORAT



Formations de l'enseignement agricole (technique et supérieur)

Formations universitaires

→ Principaux parcours de formation

# La formation par voie scolaire

À la rentrée scolaire 2025-2026, l'enseignement agricole technique, qui offre des formations de la 4<sup>e</sup> au brevet de technicien supérieur agricole, compte près de 157 600 élèves et étudiants par la voie scolaire (dont plus de 200 qui suivent une formation à distance). La part des femmes a régulièrement augmenté au fil du temps pour représenter désormais un peu plus de la moitié des effectifs (près de 51%).

Les établissements de l'enseignement agricole technique offrent des formations professionnelles mais également des formations générales et technologiques. Hors effectifs des classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, les formations professionnelles représentent 81% des effectifs de l'enseignement agricole technique (CAP agricole, bac professionnel, BTSA) et les bacs général et technologique 19%.

L'enseignement professionnel est ainsi constitutif de l'identité de l'enseignement agricole qui regroupe 12% des effectifs de la voie professionnelle en France alors qu'il représente environ 4% des effectifs scolarisés de la 4<sup>e</sup> au BTSA. Parmi les apprenants de la voie professionnelle

scolaire, 25% se forment dans le secteur de la production agricole, 31% dans celui des services en milieu rural, 13% dans celui de l'aménagement des espaces et de la protection de l'environnement, 3% dans celui de la transformation agroalimentaire, 1% dans celui de l'hippisme et 2% dans un autre secteur. Enfin, 26% de ces apprenants sont en seconde professionnelle et n'ont pas encore choisi une filière.

Dans le détail, le bac professionnel (de la 2<sup>nd</sup>e à la terminale) concentre près de la moitié des élèves de l'enseignement agricole technique (45%), les bacs général et technologique 15%, le certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa) 10% et les classes de collège (4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) 20% pour la seule voie scolaire. L'enseignement supérieur court, dont les formations sont délivrées au sein des établissements de l'enseignement technique, représente 10% des effectifs, essentiellement en BTSA (0,3% sont par ailleurs issus des classes préparatoires). Les premières classes de bachelor agro, nouveau diplôme de niveau bac+3, rejoindront les effectifs de l'enseignement agricole à compter de la rentrée scolaire 2026.

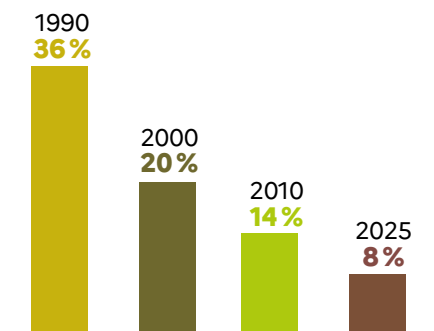
L'origine socioprofessionnelle des élèves de l'enseignement agricole est aujourd'hui plus diversifiée que par le passé. Alors qu'en 1990, près de quatre élèves sur dix étaient enfants d'agriculteurs ou de salariés agricoles, ils ne sont plus que 8% des élèves à venir du milieu agricole en 2025.

Linaëlle Chanal

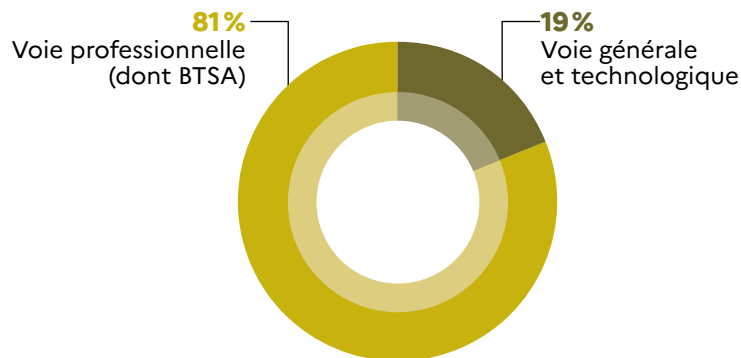
—  
**Étudiante en BTSA analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACS'Agri)**

*«Je savais que je voulais travailler avec le vivant sans avoir une idée précise de métier. J'ai donc choisi une seconde générale au lycée agricole d'Aubenas, puis un bac technologique Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant qui permet de toucher à tout. Le cadre convivial du lycée m'a beaucoup apporté. Aujourd'hui, je suis en BTSA Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole pour devenir conseillère d'élevage et contrôleur laitier.»*

## ÉVOLUTION DE LA PART D'ÉLÈVES ISSUE DU MILIEU AGRICOLE



## RÉPARTITION DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS (HORS COLLÈGE)



## RÉPARTITION HOMME/FEMME EN 2025-2026

Homme	77 469	49%
Femme	80 128	51%
Ensemble	157 597	100%

## LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES SELON LES CHAMPS PROFESSIONNELS DE FORMATION

Filière Pro <b>65%</b>		Filière GT <b>35%</b>
Services aux personnes <b>20%</b>	Productions agricoles <b>16%</b>	4 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> <b>20%</b>
Seconde Pro <b>17%</b>	Transformation agroalimentaire <b>2%</b>	Bac général et techno <b>15%</b>
	Aménagement <b>8%</b>	
	Autre <b>1%</b>	
	Hippisme <b>1%</b>	

# La formation par apprentissage

L'apprentissage permet de développer des compétences professionnelles tout en préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle dans le cadre d'un contrat de travail.

La voie de l'apprentissage est particulièrement dynamique ces dernières années : le nombre d'apprentis dans l'enseignement agricole a progressé de plus de 33% sur les 5 dernières années et de 65% en 10 ans. En 2025-2026, l'enseignement agricole forme 48 000 apprentis, dont plus de 45 000 dans les centres de formation d'apprentis (CFA) de l'enseignement technique et près de 3 000 dans l'enseignement supérieur. Ainsi, selon les dernières données nationales disponibles, l'enseignement agricole technique comptait plus de 7% des apprentis en France sur les tranches d'âge correspondantes alors qu'il représente un peu plus de 4% des effectifs scolarisés.

Quatre niveaux de formation croissants peuvent être distingués : au sein des CFA de l'enseignement agricole technique, 25% des apprentis sont en formation de niveau 3 (certificat d'aptitude professionnelle agricole et brevet professionnel agricole), 40% préparent un diplôme de niveau 4 (bac pro et équivalent) et 29% un diplôme de niveau 5 (brevet de technicien supérieur agricole et équivalent). Par ailleurs, 6% des apprentis suivent leur formation au

sein d'un établissement de l'enseignement supérieur agricole (niveau 6 et plus).

Au sein de l'enseignement technique, le secteur de la production agricole accueille à lui seul 43% des apprentis. 40% des jeunes en apprentissage se préparent aux métiers de l'aménagement des espaces et 7% aux services, dont les services aux personnes en milieu rural. Seulement 2% des apprentis se forment dans la filière agroalimentaire. Dans l'enseignement supérieur, l'essentiel des apprentis se destinent à être ingénieurs agronomes.

Les branches professionnelles sont au cœur du système de l'apprentissage et sont en responsabilité d'apprécier leurs besoins et d'insérer les individus formés. L'apprentissage est ouvert jusqu'à 30 ans et le système de financement qui y est rattaché, vise à répondre aux besoins de qualifications et d'attractivité des secteurs professionnels.

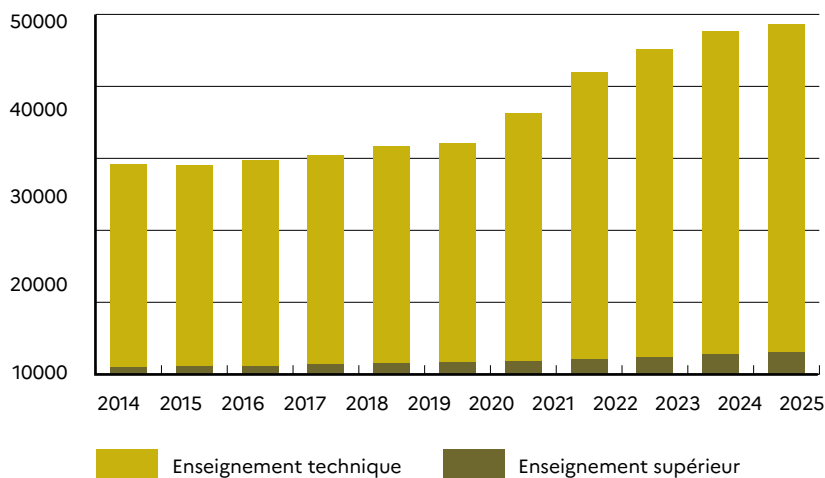
La voie de l'apprentissage est une opportunité pour l'enseignement agricole, qui peut se prévaloir d'une solide expérience et d'une véritable culture de l'accueil et de l'accompagnement individualisé des jeunes, pour contribuer, aux côtés de la voie scolaire, au renouvellement des générations en agriculture.

Aurore Legal

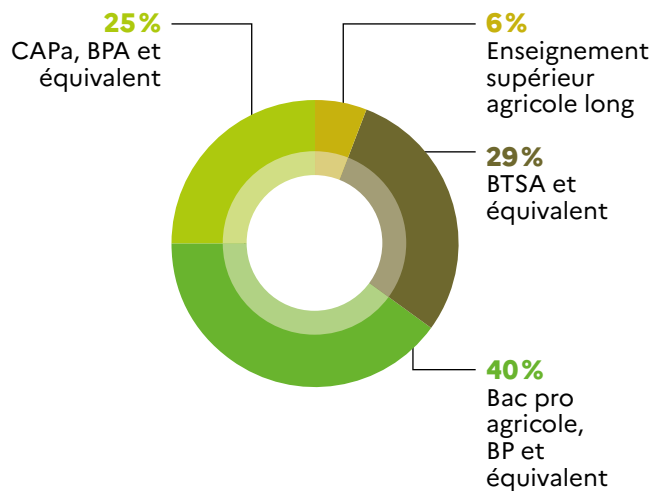
—  
**Bac pro agroéquipement,  
MFR La Rouvraie de Montauban  
de Bretagne (35)**

*«J'hésitais à me diriger vers le machinisme car souvent c'est considéré comme un métier «pour les garçons». Finalement je me suis inscrite en bac pro agroéquipement en apprentissage et je ne regrette pas ! Nos formateurs sont des professionnels et ils nous offrent un accompagnement solide grâce à leur expérience concrète. C'est la meilleure façon d'apprendre. Ce que je vis aujourd'hui prouve que tous les métiers sont accessibles à tous !»*

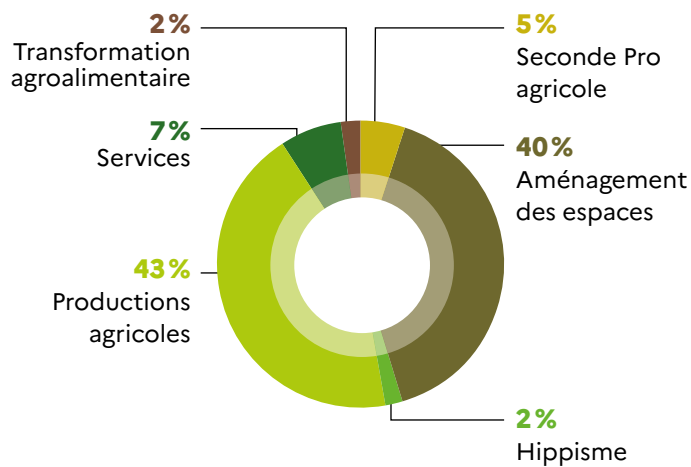
## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'APPRENTIS ENTRE 2014 ET 2025



## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'APPRENTIS SELON LEUR NIVEAU DE FORMATION



## RÉPARTITION DES APPRENTIS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PAR SECTEUR PROFESSIONNEL DE FORMATION



# La formation professionnelle continue pour développer ses compétences tout au long de la vie

La formation professionnelle continue (FPC) s'adresse aux salariés, aux travailleurs indépendants comme aux demandeurs d'emploi qui souhaitent acquérir ou conforter leurs compétences professionnelles. Elle a pour but d'assurer l'accès, le maintien ou le retour dans l'emploi ainsi que de sécuriser ou de diversifier les parcours professionnels.

L'an passé, l'enseignement agricole a délivré 10,1 millions d'heures-stagiaires dans le cadre de la formation professionnelle continue, en majorité dans des établissements publics.

Les formations certifiantes ou professionnalisantes ont été suivies par plus de la moitié des stagiaires (65%). Les formations conduisant à l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle représentent l'essentiel du volume horaire (82% des heures stagiaires pour 27% des stagiaires). Enfin, 8% des stagiaires ont bénéficié de prestations d'orientation ou d'accompagnement vers l'emploi, la reconversion ou la reconnaissance des acquis de l'expérience.

Avec plus de 2,2 millions d'heures-stagiaires délivrées, le brevet professionnel « Responsable d'entreprise agricole » est le diplôme phare du secteur. Il figure parmi les diplômes permettant d'être considéré comme « jeune agriculteur » et, sous réserve de remplir les autres conditions d'éligibilité, de solliciter des aides à l'installation en agriculture.

Les diplômes, titres et formations réglementées du ministère en charge de l'agriculture sont accessibles via le compte personnel de formation (CPF), en totalité ou par blocs de compétences, facilitant ainsi la formation tout au long de la vie des professionnels des métiers du vivant.

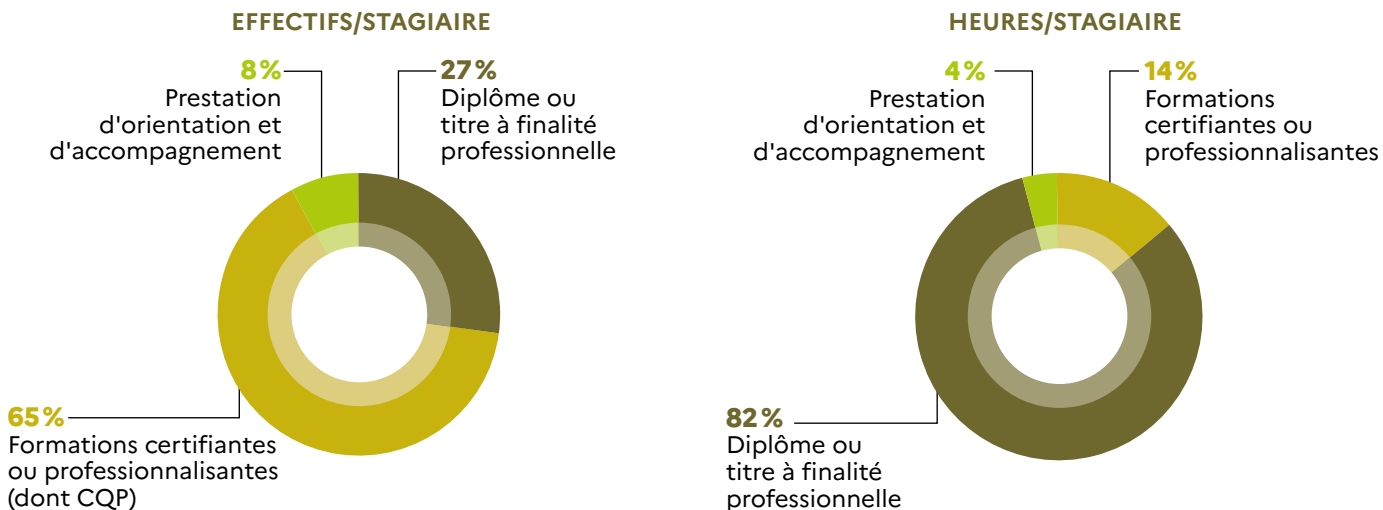
Laëtitia Coumau

**Brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole (BPREA) Agricultrice élevage avicole Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) à Sainte-Livrade sur Lot (47)**

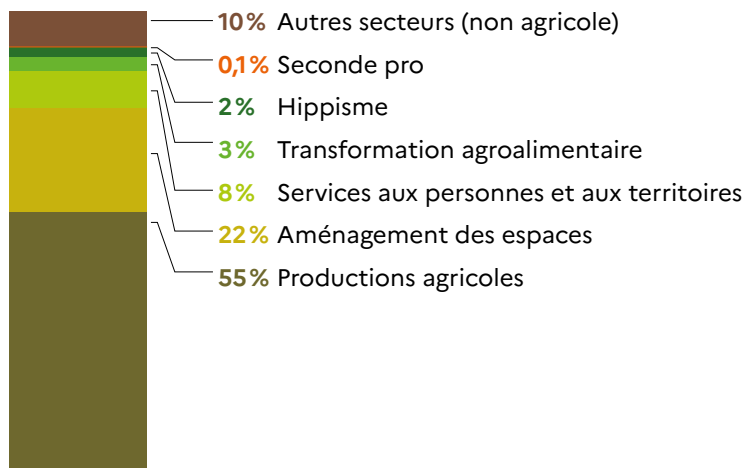
*« J'ai toujours eu une passion pour « nos » terres, notre terroir et le patrimoine familial. À 6 ans je voulais reprendre la ferme pour en faire une ferme pédagogique mais, au lycée ne me sentant pas les épaules pour me lancer seule, je me suis orientée en ingénierie mécanique et je suis devenue « calculateur aéronautique ». En 2012, je suis devenue enseignante et avec mon mari, nous avons commencé par ouvrir quatre chambres d'hôtes, afin d'assurer une stabilité financière à notre projet de reprise de l'entreprise agricole familiale. J'ai fait un BPREA afin d'avoir une culture générale agricole et de donner un cadre à mes démarches. J'ai créé mon projet autour de l'élevage avicole. Mon objectif : maîtriser la totalité de la chaîne de production de poulet de chair bio, des poussins d'un jour jusqu'à l'abattage et la vente directe. En juillet 2021 je me suis installée comme agricultrice avec la dotation jeune agriculteur. »*

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET DES HEURES DE FORMATION

Une distinction est faite entre effectifs et heures stagiaires car, contrairement à la formation initiale scolaire et la voie par apprentissage, les stagiaires peuvent suivre des formations de quelques heures comme des formations diplômantes sur un ou deux ans.



## RÉPARTITION DU NOMBRE D'HEURES-STAGIAIRES



## NOMBRE DE STAGIAIRES, D'HEURES STAGIAIRE ET PART DES FEMMES

Nombre de stagiaires

**90 887**

dont 38 % de femmes

Nombre d'heures

**10,1 millions**

dont 43 % pour les femmes

Moyenne d'heures par stagiaire

**112 h**

dont 124 h pour les femmes





**De bons  
résultats  
aux examens  
et une insertion  
professionnelle  
réussie**

# Une pluralité de voies d'accès aux diplômes

Le ministère de l'Agriculture de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire a délivré près de 49 500 diplômes à la session 2025 soit environ 1 000 de plus qu'en 2024 (+2,2%), des examens du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa) au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA). En parallèle, le ministère a délivré environ 11 700 diplômes ou titres professionnels par la voie des unités capitalisables (UC), visant une insertion professionnelle directe CAPa, brevet professionnel agricole (BPA), brevet professionnel (BP) certificat de spécialisation (CS). Cela concerne environ 20% des diplômés. Une troisième voie permet l'obtention des diplômes via la validation des acquis de l'expérience (VAE). Avec environ 400 diplômés par an, cette voie reconnaît les compétences acquises sur le terrain.

Les spécificités de l'enseignement agricole lui permettent de disposer de bons taux de réussite aux examens, régulièrement plus élevés que la moyenne nationale. Pour la quasi-totalité des diplômes délivrés, le taux de réussite est supérieur à 80% depuis 2011, avec néanmoins des différences selon les diplômes et le statut des candidats.

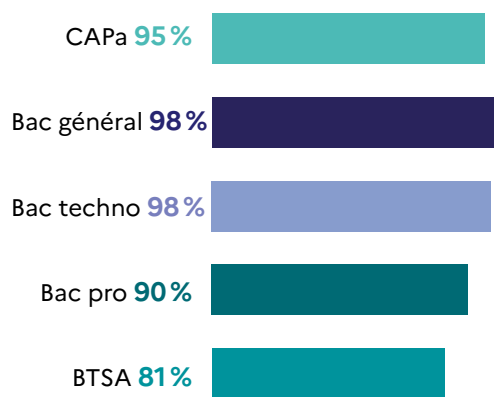
Parmi ces diplômés 2025 par examen, plus de 29 000 ont obtenu un baccalauréat. La majorité a préparé un bac professionnel dont le nombre, après une forte hausse entre 2011 et 2015 (+60%) liée à la réforme de la voie professionnelle, s'est ensuite stabilisé à un niveau moyen de 22 500 par an. Plus de 5 000 élèves ont obtenu un bac technologique (10%) et plus de 2 000 un bac général (4%) avec des spécialités scientifiques. En 2026, les candidats présenteront pour la première fois une épreuve de mathématiques au baccalauréat technologique en fin de première, afin de revaloriser la place des mathématiques dans la scolarité des élèves. Les résultats seront intégrés au dossier Parcoursup.

Aux côtés de ces bacheliers, 22% des diplômés ont obtenu un BTSA et 17% un CAPa. Les poursuites ou reprises d'études sont fréquentes (51% pour les sortants 2023). Les titulaires d'un bac général ou d'un BTSA peuvent intégrer des écoles d'agronomie, de vétérinaire ou de paysage sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture. Les étudiants formés dans les filières agricoles trouvent des perspectives dans la recherche, la gestion d'entreprises agricoles et les métiers de l'innovation agricole.

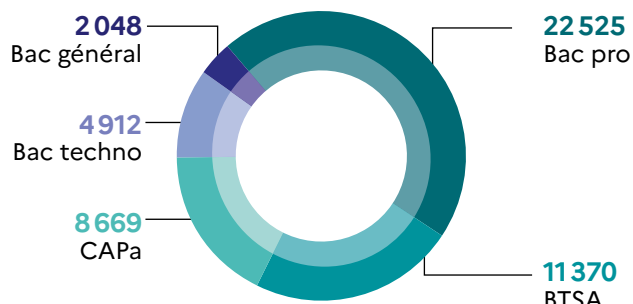
Pour répondre au défi démographique de la population vétérinaire, les voies d'accès aux Écoles nationales vétérinaires (ENV) ont évolué : un recrutement post-bac est désormais possible, favorisant la diversification sociale et territoriale. Un plan pluriannuel vise à renforcer les ENV avec une augmentation de leur capacité d'accueil. L'offre de formation a également été renforcée avec l'ouverture d'une école vétérinaire privée d'intérêt général à la rentrée 2022, répondant à la demande croissante de vétérinaires spécialisés, notamment en zones rurales.

En 2024, une voie spécifique pour les titulaires de BTSA/BTS a été mise en place pour intégrer les écoles nationales d'agronomie et les écoles nationales vétérinaires. Les concours communs sont accessibles dès la deuxième année de BTSA, suivie d'une année de formation en lycée agricole dans l'une des dix classes agro véto post BTSA-BTS réparties sur le territoire. La première session a montré des résultats encourageants, avec une hausse du nombre de titulaires d'un BTSA/BTS admis en écoles nationales d'agronomie ou vétérinaire.

## TAUX DE RÉUSSITE EN 2025



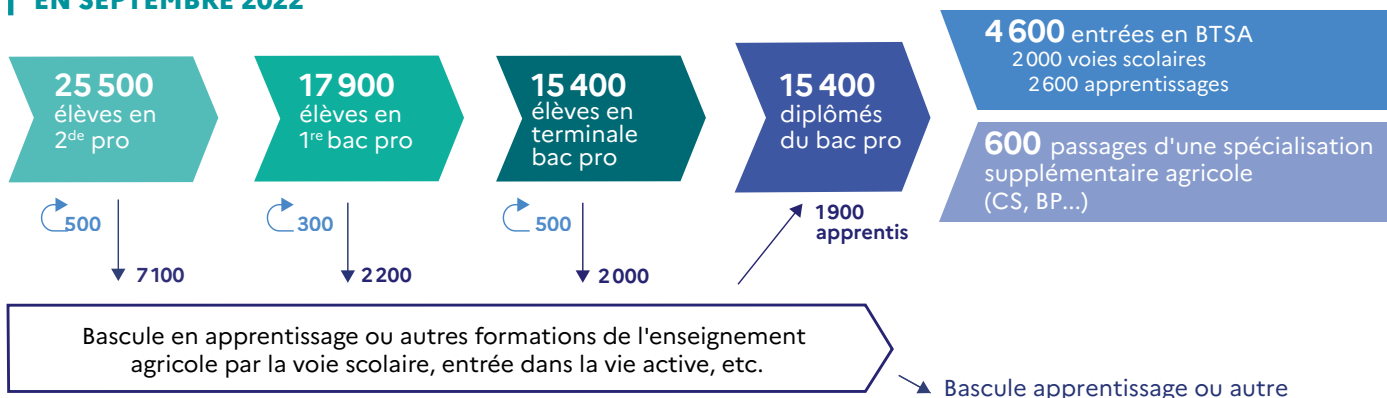
## NOMBRE DE DIPLÔMÉS À LA SESSION 2025



## RÉSULTATS AU BACCALAURÉAT (SESSION 2025)

	Éducation nationale	Enseignement agricole
Bac professionnel	84 %	90 %
Bac technologique	91 %	98 %
Bac général	96 %	98 %

## PARCOURS DES ÉLÈVES ENTRÉS EN SECONDE PROFESSIONNELLE EN SEPTEMBRE 2022



### Redoublement ou réorientation sur une autre spécialisation

Parmi les 25 500 élèves de la seconde professionnelle agricole présents à la rentrée 2022, 15 400 sont diplômés du bac professionnel agricole trois ans plus tard (soit 60%), dont 1 900 qui ont entre-temps basculé sur l'apprentissage. Parmi ces diplômés du bac pro, 5 200 (soit 34%) poursuivent avec une nouvelle formation de l'enseignement agricole à la rentrée 2025 et 10 200 (soit 66%) quittent l'enseignement agricole pour rejoindre d'autres formations ou entrer dans la vie active. Les poursuites d'études dans l'enseignement agricole se font principalement en BTSA avec 4 600 apprenants (2 600 par la voie de l'apprentissage et 2 000 par la voie scolaire) et pour 600 apprenants par des spécialisations supplémentaires (certificats de spécialisation, brevets professionnels, etc.) sous des statuts d'apprentis ou d'adultes de la formation professionnelle.

# Des parcours diversifiés pour une insertion professionnelle rapide des diplômés, du CAP agricole au BTSA

L'enseignement agricole technique assure une insertion professionnelle de qualité au sein de plus de 200 métiers du vivant, reconnue par les professionnels et avec des débouchés multiples. Les données interministérielles indiquent **que les sortants de l'enseignement agricole connaissent en moyenne des taux d'emploi à 12 mois supérieurs de 6 points à la moyenne nationale** et cela tous niveaux de diplôme confondus (60% contre 54% à l'Éducation nationale).

À l'issue de leur formation, plus de 51% des élèves de l'enseignement agricole technique poursuivent leurs études. Ce taux de poursuite est plus élevé quand le niveau de formation initiale suivi est plus faible. Ainsi, 57% des personnes ayant suivi un CAPa poursuivent leurs études contre 51% pour les bacs pros et 45% pour les BTSA.

Plus le niveau de diplôme est élevé, meilleure est l'insertion à 6 mois, comme à 12 mois : le taux d'emploi à 12 mois des CAPa est de 38%, celui

des bacs pros agricoles de 60% et celui des BTSA de 72%.

Une forte progression des taux d'emploi est observée entre 6 et 12 mois : le taux d'insertion de l'ensemble des sortants augmente de 10 points, pour atteindre 60%, avec une hausse visible pour tous les niveaux de diplôme. Le taux d'emploi des sortants d'études en 2023 progresse ainsi de +8 points pour les CAPa (38%) et de +10 points pour les bacs pros agricoles (60%) et les BTSA (72%).

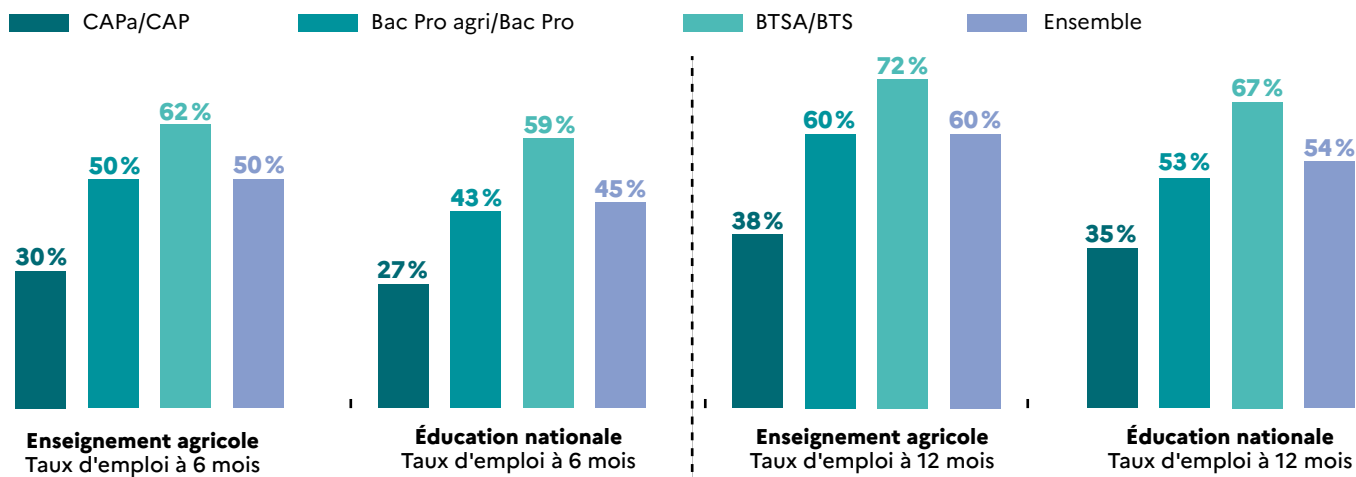
Pour chacun de ces diplômés, les sortants du CAPa «jardinier-paysagiste» (44%), du bac pro «agroéquipement» (79%) et du BTSA «génie des équipements agricoles» (85%) bénéficient de la meilleure insertion professionnelle.

Deux formations phares de l'enseignement agricole visent à l'installation en agriculture, le bac pro «conduite et gestion de l'entreprise agricole» (CGEA) et le BTSA «analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole»

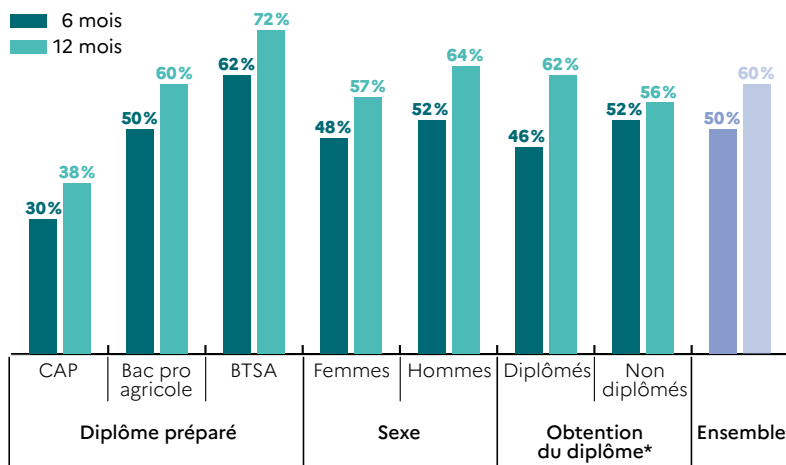
(ACS'Agri). Les sortants de ces deux diplômés exercent en premier lieu en tant que salarié, notamment au sein d'une exploitation agricole, avec un taux d'emploi salarié à 12 mois de 65% pour le bac pro CGEA et de 78% pour le BTSA ACS'Agri.

S'agissant de l'insertion par genre, les hommes (qui représentent 47% des inscrits en dernière année) poursuivent davantage leurs études que les femmes (54% contre 48%). Pour ce qui est de l'emploi, les femmes connaissent un taux d'emploi à 12 mois de 7 points inférieur aux hommes (57% contre 64%). Seules les femmes suivant un BTSA ont un taux d'emploi plus important que les hommes (73% contre 71%).

## LYCÉENS ET ÉTUDIANTS DE NIVEAU CAPa/CAP À BTSA/BTS SORTANT D'ÉTUDES EN 2022-2023



## TAUX D'EMPLOI SALARIÉ À 6 ET 12 MOIS

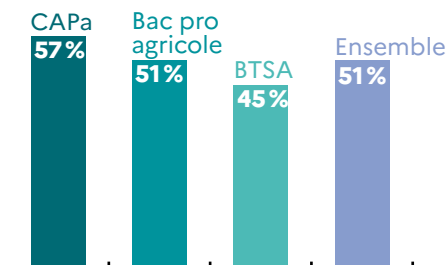


\* L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 13,1 % des lycéens en CAPa, 6,4 % des lycéens en baccalauréat professionnel agricole et 4,4 % des étudiants en BTSA. Ils sont donc exclus de l'analyse.

Lecture : en 2023, 60,2 % des lycéens sortant de formation en voie professionnelle agricole sont en emploi salarié en juillet 2024, un an après leur sortie d'études. Ce taux d'emploi salarié à 12 mois a augmenté de 10 points par rapport à celui à 6 mois.

Champ : Sortants en 2023 d'une dernière année de formation en voie professionnelle de niveau CAPa à BTSA en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère en charge de l'agriculture, 6 et 12 mois après la fin des études.

## TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES



Source : DARES, DEPP, InserJeunes.

# Des diplômés de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage toujours très recherchés

Les établissements publics et privés de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage forment chaque année environ 3 500 nouveaux diplômés ingénieur, 640 diplômés vétérinaire, 60 diplômés paysagiste et 150 diplômés de doctorat d'État. Ces diplômés sont amenés à répondre aux défis actuels tels que l'alimentation durable, le développement des territoires, la santé et le bien-être des animaux, l'entretien des paysages, le service aux entreprises agricoles, etc.

En termes d'insertion professionnelle, 93% des ingénieurs diplômés en 2023 et entrés dans la vie active sont en emploi un an après leur sortie de l'école. Près de 19% ont suivi leur cursus par la voie de l'apprentissage et bénéficient d'une insertion professionnelle encore plus rapide (94,4% en emploi) et de conditions d'emploi (part de CDI et niveau de rémunération) plus favorables.

Si l'accès à l'emploi est comparable pour les hommes et les femmes, les femmes ont des conditions d'emploi moins favorables. Cela s'explique par les types de secteurs et les fonctions dans lesquels elles s'insèrent.

Plus de la moitié des ingénieurs diplômés travaillent dans l'industrie agroalimentaire, les sociétés de conseil et de services, les organisations professionnelles agricoles, le commerce et la distribution. Les autres secteurs d'emploi sont les productions agricoles (dont forêts), les administrations, les bureaux d'études et d'ingénierie, l'agrofourniture, l'agrochimie et l'agroéquipement, l'environnement, l'aménagement, le paysage et urbanisme, l'enseignement et la recherche, l'industrie chimique, pharmaceutique et cosmétique, d'autres industries (dont BTP, génie civil, bois, etc.), les infrastructures et réseaux, etc.

Les fonctions exercées par les ingénieurs couvrent le conseil, l'animation, la recherche et le développement commercial, les productions agricoles, forestière, paysagère ou industrielle, la qualité, la certification, le marketing, l'approvisionnement et la logistique, l'enseignement et la recherche, l'informatique, etc.

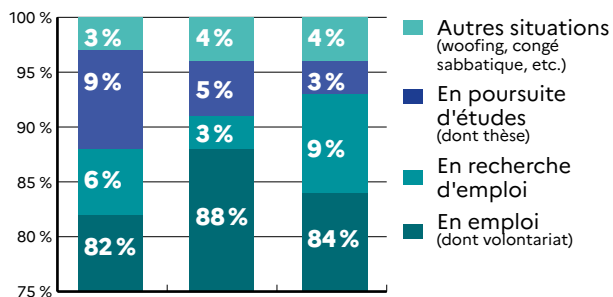
La quasi-totalité des vétérinaires\* entrés dans la vie active sont en emploi un an après leur sortie de l'école, et la moitié d'entre eux exercent en tant que vétérinaire pour animaux de compagnie.

L'insertion professionnelle des paysagistes est généralement caractérisée par un taux d'entrepreneuriat plus important, dans le secteur de la conception et de l'aménagement paysager.

\* Pour les vétérinaires, les diplômés enquêtés sont ceux ayant terminé la 5<sup>e</sup> année du cursus vétérinaire et obtenu le Diplôme d'études fondamentales vétérinaires. À la fin de la 6<sup>e</sup> année du cursus, la quasi-totalité soutiennent avec succès leur thèse de doctorat vétérinaire.

Source : Enquêtes exhaustives sur l'insertion professionnelle des diplômés des promotions 2023 réalisée en 2025 au sein des écoles relevant du ministère chargé de l'agriculture.

## SITUATION DES DIPLÔMÉS 1 AN APRÈS LEUR SORTIE DE L'ÉCOLE - CHIFFRES 2024

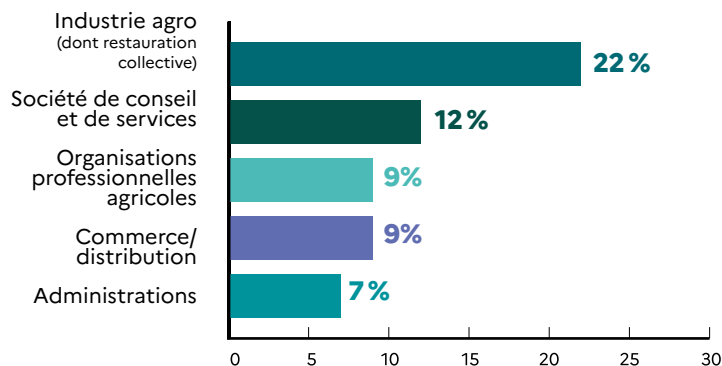


Ingénieurs agronomes    Vétérinaires    Paysagistes

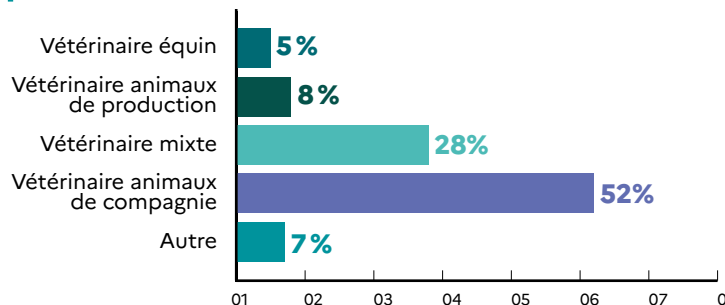
## TAUX NET D'EMPLOI DES DIPLÔMÉS APRÈS 1 AN

	Ingénieurs	Vétérinaires	Paysagistes
Femmes	92%	98%	
Hommes	93%	98%	
Ensemble	92%	98%	72%

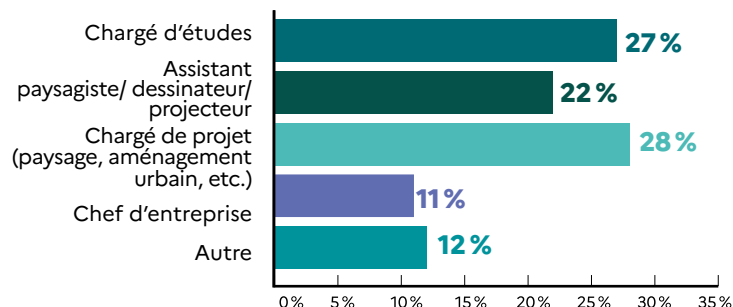
## LES 5 PREMIERS SECTEURS D'ACTIVITÉ DES INGÉNIEURS\*



## FONCTIONS DES VÉTÉRINAIRES



## FONCTIONS DES PAYSAGISTES DIPLÔMÉS D'ÉTAT\*







**Entre ancrage  
territorial  
et ouverture  
à l'international**

# « Enseigner à produire autrement » un atout pour les territoires

L'une des principales missions des établissements de l'enseignement agricole est de participer pleinement à l'animation et au développement des territoires dans leurs composantes sociale, économique, culturelle, sportive et environnementale. Le plan « Enseigner à produire autrement 2 » (EPA 2) a conduit les établissements agricoles publics et privés à favoriser les transitions et l'agroécologie dans leur territoire, en lien avec les acteurs agricoles, les collectivités territoriales, les organismes de recherche et les associations.

Le plan EPA 2 s'est articulé en 4 axes structurants :

- encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les transitions et l'agroécologie ;
- mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agroécologie et poursuivre les transitions ;
- amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation ;
- développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes.

Le plan EPA 2 a fait l'objet d'une évaluation. Le ministère ambitionne dès lors d'amplifier ces efforts pour

toujours mieux former les futurs professionnels aux transitions agricoles.

La loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) réaffirme l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture et prévoit d'armer les futurs actifs pour faire face aux transitions climatique et environnementale.

Elle prévoit en particulier les dispositions suivantes :

- accroissement des compétences entrepreneuriales, de gestion d'entreprise, de management et numériques des nouveaux actifs des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire et renforcement de leur socle de connaissances dans les domaines des techniques agronomiques, zootechniques et relatives aux transitions climatique et environnementale et à l'agriculture biologique (article 7 de la LOSARGA) ;
- explicitation d'une sixième mission assignée à l'enseignement agricole technique public et privé : « les établissements mettent en œuvre toute action visant à répondre durablement aux besoins d'emplois nécessaires pour assurer la souveraineté alimentaire et assurent le

développement des connaissances et des compétences en matière de transitions climatique et environnementale » (article 9 de la LOSARGA et articles L.811-1 et L.813-1 du CRPM) ;

- renforcement de la vocation pédagogique des exploitations agricoles associées aux établissements d'enseignement agricole (article 9 de la LOSARGA et articles L.811.8 et L.813-1 du CRPM).

Pour agir de façon opérationnelle et ciblée sur le développement des compétences nécessaires pour réussir les transitions climatique et environnementale dans les secteurs agricoles au sens large (production agricole, transformation, forêt et paysage), un plan « Enseigner à produire autrement 3 » (EPA 3) va être construit. Il sera ciblé sur les formations qui préparent à l'exercice de métiers dans ces secteurs. Il concernera l'ensemble des établissements d'enseignement agricole, technique et supérieur, publics et privés.

Le contenu de ce plan EPA 3 sera bâti en s'appuyant sur les fondamentaux posés par les plans « Enseigner à produire autrement 1 et 2 » et en tenant compte des évaluations existantes. Il a vocation à être mis en place à partir de la rentrée de septembre 2026.

## AXE 1

Encourager la parole et l'initiative des jeunes sur les questions de transitions et d'agroécologie

### DÉMARCHES ÉCORESPONSABLES

**84%** des établissements sont engagés

78 établissements publics

135 établissements privés

15 000 élèves impliqués

### SCIENCES PARTICIPATIVES

**86%** des établissements participent à des projets de sciences participatives

+ 12 000 élèves impliqués dans le public

12 000 élèves impliqués dans le privé

700 projets

## AXE 3

Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation

### APPROVISIONNEMENT DE LA CANTINE DU LYCÉE

**62%** des lycées avec restauration collective sont en partie fournis par les produits de leur exploitation agricole

### IMPLICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LES TRANSITIONS ET L'AGROÉCOLOGIE

**94%** des lycées avec exploitation agricole impliquent leurs jeunes dans des projets agroécologiques

+ 7 000 élèves impliqués

## AXE 2

Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agroécologie et préparer aux transitions

### RÉFÉRENTIELS DE FORMATION REPENSÉS

**100%** des nouveaux référentiels de formation intègrent transitions, bien-être animal et agroécologie

Il s'agit de former les équipes éducatives et pédagogiques aux transitions et à l'agroécologie, concepts qu'ils auront à transmettre via les référentiels rénovés.

### FORMATIONS TRANSITIONS ET AGROÉCOLOGIE

**55%** des établissements les ont déployées

2 000 formations dans le public depuis 2020

+ 2 600 agents formés dans le public depuis 2020

1 000 formations dans le privé depuis 2020,

+ 1 200 agents formés dans le privé depuis 2020

## AXE 4

Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes

### + 1 000 PARTENARIATS AVEC DES ACTEURS DU TERRITOIRE

**77%** des établissements impliqués  
90% dans le public,  
70% dans le privé

Les établissements s'impliquent avec les acteurs socio-économiques du territoire pour imaginer les nouvelles modalités de travail et de vie des territoires en lien avec les transitions.

### DÉMARCHES EGALIM

**97%** des établissements ont engagé des démarches EGALIM

- diagnostic gaspillage
- information aux convives
- interdiction de plastiques
- diversification et végétarien

# Des exploitations et des ateliers technologiques au service des transitions environnementale et climatique

L'enseignement agricole public regroupe 192 exploitations, 31 ateliers technologiques agroalimentaires et 7 centres équestres, répartis sur 19 000 hectares.

Ces exploitations agricoles et ateliers technologiques assurent trois fonctions, indissociables et complémentaires :

- ils permettent de former en situation réelle les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires ;
- ils contribuent au développement des territoires par leur rôle de démonstration auprès des professionnels ;
- ils participent à la mise en œuvre des politiques publiques par l'innovation et l'expérimentation.

Les exploitations agricoles et ateliers technologiques sont des lieux privilégiés pour l'acquisition de compétences professionnelles, l'apprentissage du travail en équipe et le développement personnel. Ministages, travaux pratiques, suivi d'expérimentations et mise en œuvre de projets permettent la construction

des savoirs et savoir-faire. Chaque année, 4,5 millions d'heures de formation sont délivrées en lien avec les exploitations agricoles et ateliers technologiques. La moitié des exploitations agricoles est orientée vers la polyculture-élevage, 17% vers l'horticulture-maraîchage, 11% dans les grandes cultures et autant en vigne.

Dans le cadre du plan d'action « Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie » (EPA2), les exploitations agricoles et ateliers technologiques de l'enseignement agricole ont transformé leurs systèmes de production et d'alimentation pour allier performances économique, sociale et environnementale. Les établissements ont ainsi revu leurs projets d'exploitation vers des systèmes plus agroécologique et durables, à la suite d'une phase de diagnostics.

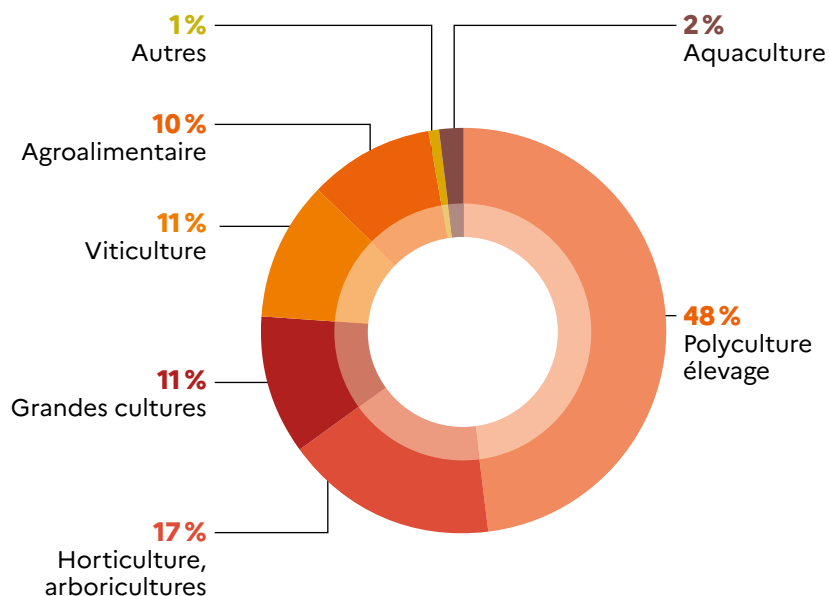
Les projets innovants d'expérimentation et de démonstration portés par ces exploitations et ateliers technologiques peuvent bénéficier de financements dans le cadre de différents

appels à projets et dispositifs, notamment du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR), piloté par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

La DGER mobilise ses réseaux et ses services en région pour fédérer les initiatives des exploitations agricoles et des ateliers technologiques autour de projets communs, favoriser l'intégration des innovations dans les formations et renforcer les liens recherche-formation-développement indispensables pour le développement de l'agroécologie pour assurer les transitions.

Dans le cadre d'EPA 3, les exploitations agricoles et ateliers technologiques feront l'objet d'un axe dédié qui doit permettre d'accentuer encore leurs rôles dans la formation des apprenants, en lien avec les partenaires du territoire.

## PRINCIPALE ORIENTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET ATELIERS TECHNOLOGIQUES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC



## ATELIERS D'ÉLEVAGES AU SEIN DES EXPLOITATIONS\*

63	25
Bovins lait	Porcins
53	31
Bovins viande	Volailles
48	18
Ovins	Abeilles
36	6
Équidés, caprins, lapins escargots, gibiers	Poissons, conchyliculture

\* une exploitation peut compter plusieurs ateliers

## LES LABELS ET SIGNES DE QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

72%	35%
Exploitations ayant au moins un atelier conduit en agriculture biologique	Exploitations intégralement conduites en agriculture biologique

93%  
Exploitations certifiées  
« haute valeur environnementale »

Domitille de Clercq

Directrice de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA de Cibeins en région AURA. Issue de la formation des IPEF (01)

« Mon rôle est d'assurer que l'exploitation remplisse ses 4 missions : produire, former, développer le territoire, expérimenter. Et dans les faits, c'est de la gestion d'équipe, de la stratégie, de la coordination, de la technique, de l'analyse de données, de la relation partenariale, du travail agricole concret, de la gestion de projet, de la pédagogie. La force de ce métier est d'être complet, de s'ancrer au cœur de la réalité du monde agricole et de permettre jongler avec différentes échelles. »

# Des activités sportives et culturelles pour le développement personnel des jeunes

L'insertion sociale des jeunes et des adultes en formation fait partie intégrante des missions de l'enseignement agricole. Il s'agit de promouvoir la prise de responsabilités et des valeurs telles que la rencontre de l'autre, le respect, l'ouverture aux autres et le dépassement de soi dans une logique d'épanouissement collectif. Dans l'enseignement agricole, l'éducation physique et sportive va au-delà du seul enseignement obligatoire. L'ensemble de la communauté éducative fait vivre les associations sportives (AS), les enseignements au choix des élèves (enseignement optionnel et/ou facultatif) et les sections sportives de l'enseignement agricole (SSEA).

Ces dispositifs offrent une diversité d'activités et tiennent compte des spécificités régionales : pelote basque, yole ronde, ski de fond ou plongée illustrent l'adaptation des établissements à leur territoire.

Dans le paysage des activités pratiquées, le rugby a une place particulière. De nombreux joueurs et joueuses internationaux du XV de France en sont issus et un championnat spécifique est organisé chaque année. Les valeurs de ce sport comme l'engagement, la solidarité, le dépassement de soi sont pleinement partagées avec l'enseignement agricole.

La localisation de nombreux établissements permet la pratique d'activités physiques de pleine nature, en lien avec les caractéristiques géographiques locales. Autonomie, responsabilité, solidarité et respect de l'environnement constituent des valeurs en cohérence avec les missions de l'enseignement agricole. S'appuyant notamment sur cette dynamique, l'enseignement agricole s'inscrit dans Génération 2030, portée par les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030. L'enseignement agricole compte ainsi plusieurs médaillés à l'issue des Jeux Olympiques de Milano Cortina 2026.

À la rentrée 2025, 112 établissements de l'enseignement agricole proposent 141 sections sportives, dont plus des trois quarts dans les établissements publics. En permettant la préparation de diplômes ou certifications professionnels dans le domaine du sport au sein de sections sportives biquilifiantes, le ministère en charge de l'agriculture participe à l'animation et au développement des territoires.

Les conventions et partenariats signés avec les fédérations de rugby, badminton, handball, entre autres, contribuent également à promouvoir la pratique sportive pour tous, en classe comme hors classe.

Du jeune qui pratique pour le plaisir à celui qui vise le haut-niveau, tous trouvent une place, une écoute et un accompagnement dans la diversité des établissements agricoles.

L'éducation sociale, artistique et culturelle est mise en œuvre à travers un enseignement obligatoire spécifique à l'enseignement agricole, l'éducation socio-culturelle, qui a fêté ses 60 ans en 2025, mais aussi via des activités d'animation sur les autres temps de vie scolaire. Les objectifs sont de permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances, de rencontrer des artistes, des œuvres et de développer des pratiques artistiques en partenariat avec des professionnels.

Ces actions sont renforcées par les associations des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis (Alesa), dirigées par les jeunes eux-mêmes, favorisant leur engagement citoyen. Chaque établissement peut aussi proposer un enseignement facultatif «Pratiques culturelles et artistiques» à raison de 3 heures hebdomadaires, pris en compte dans la délivrance des diplômes.

## RÉPARTITION DES SECTIONS SPORTIVES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

35

Rugby

40

Activités de pleine nature et de montagne

21

Équitation

21

Football, futsal

11

Activités nautiques et aquatiques

10

Badminton, basket, volley-ball, handball, tennis

1

Athlétisme

2

Musculation

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RUGBY DES LYCÉES AGRICOLES

52

Établissements engagés dans les activités rugby de l'enseignement agricole

104

Équipes participantes dans les différentes formes de pratique

38 filles | 66 garçon

## ÉDUCATION SOCIOCULTURELLE ET ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

3h/semaine

d'éducation socioculturelle

3h/semaine

d'éducation physique consacrée aux sections sportives

# De futurs professionnels ouverts à l'international

L'enseignement agricole forme de futurs professionnels ouverts à l'Europe et au monde, conscients des enjeux internationaux et capables de s'adapter à un monde en transition.

Les mobilités européennes et internationales développées au sein de l'enseignement agricole y contribuent pleinement en permettant aux apprenants d'acquérir ou de renforcer leurs connaissances scientifiques, techniques et professionnelles, pour une meilleure employabilité.

Les confronter à une culture contribue à leur enrichissement humain, culturel et linguistique, ainsi qu'au développement de leurs compétences psychosociales.

En 2024-2025, plus de 18 000 jeunes de l'enseignement agricole technique ont bénéficié d'une mobilité individuelle ou collective. La réussite de l'enseignement agricole dans les programmes européens est confirmée par le bilan 2021-2024, réalisé par l'Agence Erasmus+ France. Les établissements agricoles montrent un réel engagement dans la construction de l'espace européen de l'enseignement et au renforcement de l'identité et

de la citoyenneté européenne. Ainsi, 70% des établissements sont engagés dans des actions de mobilité Erasmus+, avec plus de 45 000 mobilités réalisées depuis le début de la programmation. Cette participation est favorisée par l'existence des 146 sections européennes proposées par l'enseignement agricole en France.

Aussi, le succès des concours européens de jeunes au salon international de l'agriculture se mesure par l'engagement des réseaux Europe de l'enseignement agricole. En 2025, près de 90 candidats issus de 30 pays européens y ont participé, renforçant la qualité et la fréquence des relations entre l'enseignement agricole français et ses partenaires européens et à créer une communauté professionnelle européenne autour de l'élevage et du vin.

En complément des mobilités des apprenants et des personnels, l'action de l'enseignement agricole en matière de coopération internationale s'étend à des missions d'expertises impliquant des personnels aux niveaux central, régional et dans les établissements. À la demande des partenaires, le ministère chargé de l'agriculture accompagne des évolutions de systèmes de formation

agricole dans une démarche de co-construction. En 2025, 37 missions d'expertise ont été réalisées dans 10 pays.

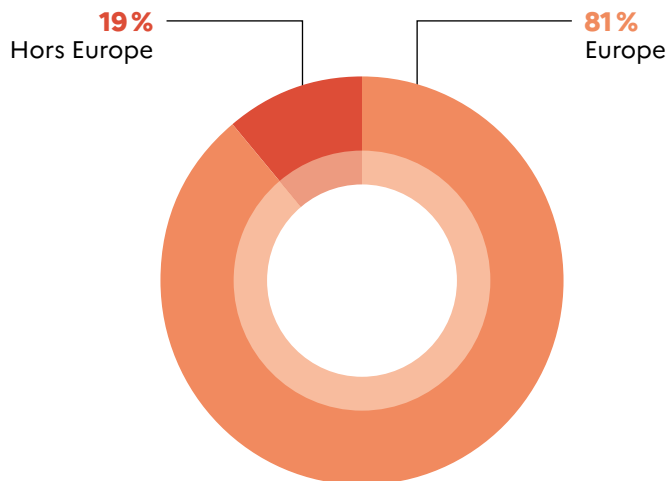
Ces dynamiques reposent sur un réseau de 36 animateurs « Europe et International » de l'enseignement agricole, en lien avec les conseillers aux affaires agricoles en Ambassade et les autorités académiques. L'enseignement agricole accompagne enfin la construction d'une citoyenneté européenne et internationale des apprenants au travers de prix et concours tels que le Prix Alimentterre et le Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe.

Alyssa Barrault Vachel

**BTS Agronomie et Cultures durables, NATURAPOLIS de Châteauroux (36)**

*« Ce stage à l'étranger m'a beaucoup apporté. J'ai pu découvrir un nouveau pays, la production laitière, j'ai dû apprendre à me débrouiller seule afin de comprendre et me faire comprendre dans une langue étrangère, [...] je suis très contente d'avoir vécu cette expérience ! »*

## MOBILITÉS INTERNATIONALES DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN 2024-2025



## CHIFFRES CLÉS SUR LES PARTENARIATS ET LES ÉCHANGES

**19 280**

mobilités sortantes en 2024-2025

**6 000**

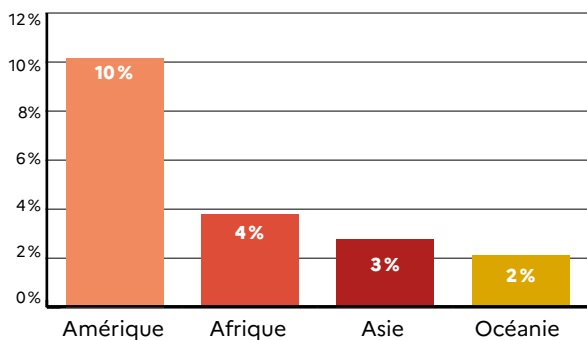
jeunes étrangers accueillis dans l'enseignement agricole

**+ de 100**

pays partenaires

Sources : Données issues de DS mobilités sortantes, concernant les apprenants et personnels de l'enseignement technique.

## RÉPARTITION DES MOBILITÉS HORS EUROPE







**Un lien étroit  
avec la recherche  
et l'innovation**

# Les établissements agricoles, acteurs de l'innovation et du développement

L'enseignement agricole intervient dans les activités de développement, d'expérimentation et d'innovation dans l'ensemble des filières professionnelles, notamment agricoles et agroalimentaires. Il participe ainsi à la production de résultats opérationnels qui sont partagés avec les apprenants et les professionnels du secteur dans chaque territoire, contribuant ainsi au transfert, à la diffusion et à l'appropriation des connaissances au service de l'évolution des pratiques professionnelles.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire met en œuvre des dispositifs pour faciliter la participation des établissements à des projets de développement en partenariat, comme l'attribution de postes d'ingénieur ou la mobilisation d'enseignants et formateurs chargés de coordonner ou de monter un projet de territoire. Une réelle impulsion est ainsi donnée pour poursuivre et amplifier ce mouvement de fond autour des transitions, attendu dans la stratégie nationale de l'enseignement agricole « Enseigner à produire autrement ». Cet effort de déploiement de projets sera poursuivi avec la mise en œuvre du plan « Enseigner à produire autrement 3 » dès la rentrée 2026.

Les modalités d'implication de l'enseignement agricole dans les projets d'innovation sont diversifiées. Les établissements de l'enseignement agricole sont des membres actifs des 28 Réseaux mixtes technologiques (RMT), qui rassemblent des acteurs de la recherche, du développement agricole et de la formation en vue de réaliser des travaux collaboratifs sur des thématiques d'innovation prioritaires pour le développement des secteurs agricoles et agroalimentaires. Des enseignants y sont nommés « correspondant national », permettant de représenter l'ensemble des établissements.

Par ailleurs, les établissements sont partenaires d'une centaine de projets d'innovation et de développement agricole lauréats du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). L'adaptation aux changements climatiques constitue une thématique prioritaire du programme 2022-2027 et près de la moitié des projets financés associent des établissements d'enseignement agricole.

Le ministère en charge de l'agriculture fait également émerger des projets et des financements nationaux pour faciliter la mise en œuvre des politiques publiques par l'enseignement agricole sur les territoires.

Plusieurs projets structurants illustrent concrètement cet engagement. Le projet CLIMATERRA vise à accompagner les agriculteurs dans leur adaptation aux changements climatiques et mobilise 5 établissements techniques comme démonstrateurs de référence jusque 2026 accueillant des actions de formation et de démonstration. Le plan France 2030 soutient des dispositifs innovants au sein de l'enseignement agricole, avec un fond de 20 millions d'euros pour renforcer la formation ainsi que l'innovation pédagogique et technique.

Dans le cadre des projets Vitilience et PARSADA PARiCi, des établissements de l'enseignement agricole sont mobilisés comme sites de démonstration, d'expérimentation et de formation, contribuant à la diffusion des leviers d'adaptation et des connaissances produites.

Enfin, le projet Ambitions Élevages, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Transitions et souverainetés » du PNDAR, associe des établissements d'enseignement agricole technique et supérieur à des expérimentations conduites dans une vingtaine de territoires visant la transition vers des systèmes agroalimentaires durables et la montée en compétence des acteurs des filières d'élevage.

# Les établissements de l'enseignement supérieur, acteurs de la recherche académique

En partenariat avec les organismes nationaux de recherche, les instituts techniques et les universités, les établissements de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage conduisent des travaux de recherche dans le but de relever les grands défis actuels tels que la gestion durable des ressources, l'adaptation aux changements climatiques, l'accompagnement de la transition agroécologique, la recherche de la performance sociale, économique et environnementale, la lutte contre de nouvelles maladies infectieuses et la maîtrise de la sécurité et de la qualité des aliments. En outre, ces travaux permettent de faire évoluer les enseignements au plus près de la réalité professionnelle.

La recherche réalisée au sein de ces établissements s'appuie sur :

- 105 unités mixtes de recherche, placées sous la responsabilité conjointe d'un établissement de l'enseignement agricole supérieur et d'un ou plusieurs partenaires tels que l'Institut national de la recherche agronomique et de l'environnement (INRAE), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,

de l'environnement et du travail (ANSES), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), des universités ;

- 23 unités propres de recherche et unités sous contrat avec l'INRAE, relevant exclusivement d'un établissement de l'enseignement supérieur agricole, éventuellement avec un soutien de l'INRAE ;
- près de 1300 enseignants-chercheurs, ingénieurs et vétérinaires travaillant dans ces unités de recherche ;
- 507 doctorants inscrits dans les établissements de l'enseignement agricole supérieur.

Afin d'accompagner et de valoriser l'agriculture et l'alimentation de demain, notre système d'enseignement agricole supérieur doit s'adapter. C'est pourquoi deux ensembles complémentaires ayant vocation à structurer cet enseignement en France ont été mis en place :

- un établissement "*leader*" dans les sciences et industries du vivant et de l'environnement, AgroParisTech, membre d'une université de premier rang international, l'Université Paris-Saclay ;
- et un établissement "*leader*" sur les questions d'agriculture, alimentation

et environnement, l'Institut Agro composé d'écoles fortement ancrées dans les territoires et en lien avec les filières (Rennes-Angers, Dijon et Montpellier). Cet établissement a également un rôle majeur à jouer dans la transformation de l'agriculture et de l'alimentation en apportant son appui à l'enseignement agricole technique.

## EXEMPLES DE PROJETS AYANT OBTENU UN FINANCEMENT HORIZON EUROPE

**Projet PROSPER – AgroParisTech**  
AgroParisTech participe au projet PROSPER, qui s'intéresse aux légumineuses « orphelines » rustiques et sous-utilisées afin de contribuer à la diversification de l'agriculture européenne en associant recherche de pointe et savoir-faire local.

**NextGenBioPest – Institut Agro**  
L'Institut Agro est membre du consortium qui porte le projet NextGenBioPest - Biopesticides de nouvelle génération. Ce projet vise à réduire l'usage de pesticides en développant des techniques innovantes et améliorées pour la lutte contre les ravageurs et les pathogènes des fruits et légumes.





2916

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire encourage la meilleure utilisation et la plus large diffusion possible des informations contenues dans cet ouvrage. Les contenus du Portrait de l'enseignement agricole sont ainsi mis à disposition sur le site institutionnel :

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable, à condition que la source soit bien mentionnée.

Les statistiques relatives à l'enseignement agricole sont accessibles sur :

[www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

### **Crédits photos**

[Gettyimages](http://www.gettyimages.com) – [agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

# L'AVENTURE DU VIVANT

RÉVÈLE TON TALENT

SUIVEZ-NOUS

---

[agriculture.gouv.fr](https://agriculture.gouv.fr)

